

456
NOVEMBRE
2024
3,60 €

LA CHRONIQUE
LE MAGAZINE DES DROITS HUMAINS

APOCALYPSE NOW?



DROIT À L'AVORTEMENT,
ABOLITION DE LA PEINE
DE MORT
Deux combats en péril
après l'élection américaine



09 ALERTE

Tadjikistan

Silence, on persécuté

11 GÉOPOLIS

Le regard de Pierre Haski
Haïti, encore abandonnée

24 PERSPECTIVE

Kiana Hayeri

L'affiche déchirée

25 RÉCIT

Yémen

Prisonniers de l'ombre

32 PORTFOLIO

Irak

Les enfants maudits
de la guerre

38 DÉBAT

Violence conjugale :
vers une nouvelle infraction ?

44 CULTURE

Abdellah Taïa

« Je suis scandaleux »

46 VIE DU MOUVEMENT

Noé contre Goliath

50 HISTOIRE

VIVRE EN TYRANNIE

Le Maestro et le Duce

Pour vous abonner
à *La Chronique*,
rendez-vous sur le site :
amnesty.fr/chronique



DOSSIER ÉTATS-UNIS APOCALYPSE NOW ? 12

Aux États-Unis, la peine de mort progresse et le droit à l'avortement recule, y compris pour des raisons médicales. À l'heure de l'élection américaine, nos journalistes racontent comment certains États pénalisent les plus faibles en matière d'accès à l'IVG et mettent en danger la vie de personnes enceintes.



INVITÉ 04

Roman Hossein Khonsari

Il est chirurgien maxillo-facial pour enfants. L'un des rares spécialistes au monde à réparer des visages et à se battre pour que son savoir soit diffusé hors de France.



REPORTAGE 28

COP29

Climat de peur en Azerbaïdjan

Alors que Bakou accueille la COP29 du 11 au 22 novembre, le régime autoritaire d'Ilham Aliyev muselle la liberté d'expression. Notre reporter Théophile Simon a dû fuir le pays au plus vite pour réaliser son reportage à distance. Il témoigne.

QUAND LES JEUNES S'OBSTINENT

ANNE SAVINEL-BARRAS

Présidente d'Amnesty International France



« Nous sommes perçus comme une menace pour la sécurité parce que nous osons nous exprimer. Ils ont des informations sur nous et nos familles. Nous ne sommes que des adolescents, c'est effrayant d'avoir à vivre comme ça. » Anna, jeune Thaïlandaise de 18 ans, raconte son histoire à la tribune de l'Assemblée mondiale d'Amnesty International, devant de très nombreuses délégations des sections de notre mouvement, le 3 août dernier. Sa voix claire et précise invite au silence, nous l'écouteons avec grand respect, je suis émue. Anna a 11 ans lorsqu'elle commence à s'interroger sur les lois et les règles de son pays. Anna ne comprend pas, elle a envie de changer les choses. Elle remet en question les réglementations strictes du système éducatif qui imposent aux enfants non seulement la longueur de leurs cheveux ou de leurs chaussettes, mais aussi les règles de travail autoritaires et humiliantes. Elle voudrait faire réformer le système qui conditionne les enfants et facilite leur contrôle. Elle intègre un groupe de jeunes, espace d'échanges pour évoquer les droits des élèves et soutenir celles et ceux qui sont en grande difficulté. Mais Anna est rapidement confrontée au pouvoir qui censure, interdit la contradiction, et punit la moindre critique envers le roi. Lorsqu'elle est arrêtée pour la première fois et placée en détention, elle a 13 ans. On lui intime l'ordre de se taire. Inscrite sur une liste de surveillance, elle devient une cible pour les autorités. Depuis cinq ans, ses parents

et grands-parents subissent des visites impromptues des forces de l'ordre qui fouillent leur logement. Elle ne baisse pas les bras. Elle continue de revendiquer, toujours plus déterminée, convaincue qu'il ne faut rien lâcher. Aujourd'hui, elle en témoigne devant quelque 300 défenseurs des droits humains. L'histoire d'Anna résonne avec beaucoup d'autres histoires d'enfants et de jeunes à travers le monde, opprimés et discriminés parce qu'ils et elles défendent leurs droits ou ceux de leurs proches. Au-delà de l'admiration, de la reconnaissance et du respect qu'ils et elles nous inspirent, il s'agit surtout de mettre en lumière leur énergie et leur créativité qui les rendent moteurs du changement. Ils et elles sont les collaborateur·rices d'aujourd'hui et de demain pour défendre les droits humains. Je retiens les paroles de Baptiste et d'Ana, deux nouveaux membres de notre conseil d'administration âgés de 22 ans, pour définir leur engagement au sein d'AIF : « Jeunes militant·e·s, nous sommes déterminé·e·s à nous battre, ensemble, pour la défense des droits humains et pour bâtir un monde plus juste. »

Chaque fois que j'échange avec ces militant·e·s, d'ici ou d'ailleurs, quelles que soient leur situation ou leurs luttes, je suis interpellée par la force de leur conviction : tout peut changer si l'on s'en donne la peine. Une leçon de persévérance et d'optimisme à l'heure où notre planète se porte aussi mal.



© TERESA MAUHEIRO D'APRÈS VIRGINIE ROELS

L'INVITÉ

Roman Hossein Khonsari
Chirurgien maxillo-facial pour enfants

Propos recueillis par Virginie Roels

Chaque mois, une personnalité s'empare d'un sujet qui lui tient à cœur.
Roman Hossein Khonsari est chirurgien maxillo-facial. Frappé par l'injustice qui touche les enfants dont le visage est déformé, il nourrit un grand projet : un réseau de soins international, pour que les jeunes patients ne puissent plus jamais se faire traiter de monstres.

d'horreur, m'y confronter fait partie de mon métier. Ce que je veux dire, c'est que ma spécialité est liée, historiquement, aux traumatismes de guerre. La chirurgie maxillo-faciale est née en 1914-1918, quand des soldats, appelés les «gueules cassées», sont revenus défigurés des combats. Aujourd'hui, 15 la prise en charge de ce type de blessures se fait encore, comme hier, sur des terrains de conflits ou de catastrophes – en particulier celles des enfants, car ma spécialité est la chirurgie pédiatrique. J'essaie de leur rendre une chance de mener un jour une vie normale, de surmonter des handicaps importants causés par des blessures, des malformations de naissance ou des maladies rares. Ces dernières années, je me suis rendu plusieurs fois en Ukraine pour réparer des visages, notamment 20 dans le centre Superhumans, à Lviv, ou à l'hôpital pédiatrique Ohmatdyt, à Kiev. Là-bas, j'ai dû accepter le fait qu'on ne s'arrêtera pas d'opérer si retentit une sirène d'alerte. Je me souviens de l'opération en juillet d'un enfant dont il fallait rapprocher les orbites très éloignées. Je suis rentré à Paris. Cinq jours plus tard, l'hôpital pédiatrique de Kiev était bombardé par les Russes. Une collègue était tuée. Les deux chirurgiens avec qui j'avais opéré travaillaient dans le bloc opératoire 25 et s'étaient jetés sur l'enfant endormi pour le protéger. Malgré tout, la vie reprend, l'hôpital devrait rouvrir. Finalement, la guerre reste quelque chose de très abstrait lorsque l'on n'est pas confronté à une attaque massive. Sa monstruosité ressort chaque fois que je discute avec les habitants de Kiev, lorsqu'ils racontent qu'ils n'ont plus de nouvelles d'un proche, ou quand je vois les amputés dans la rue. Derrière le fait de réparer un visage, il y a l'idée de réparer une injustice : je reçois 30 beaucoup de dossiers pour soigner des enfants, parfois âgés de plus de 10 ans, qui vivent enfermés à la maison depuis leur naissance. Leurs familles veulent cacher qu'elles ont mis au monde ceux qu'elles qualifient de «monstres». Quand, par hasard, des proches de ces familles contactent des associations, le dossier de ces enfants peut remonter jusqu'à notre service en France. J'en vois venir du Maroc, d'Algérie. De certaines régions d'Afrique, où la malformation faciale d'un enfant peut 35 être perçue comme une malédiction. L'injustice est double : l'enfant est abandonné, voire assassiné, et la mère accusée, culpabilisée. Mais nous ne sommes dans le monde que quelques centaines

Iors de l'attentat contre *Charlie Hebdo*, le 7 janvier 2015, j'étais de garde. L'un des rescapés, Philippe Lançon, est arrivé dans notre service la mâchoire arrachée. J'ai assisté au long processus de sa reconstruction faciale. Dix mois plus tard, dans la nuit du 13 novembre, les victimes du Bataclan sont, cette fois, accueillies par dizaines. Leurs plaies par balle étaient pareilles à des blessures de guerre.

Aussi tragiques que soient ces visions

“ Certaines maladies ne touchent qu'un enfant sur 50 000. Former un chirurgien capable d'opérer efficacement peut prendre plus de dix ans ”

de médecins à avoir la maîtrise de ces interventions compliquées dites « craniofaciales ». Un savoir-faire unique que j'ai eu le privilège d'apprendre en France et de pratiquer à l'hôpital Necker-Enfants malades, à Paris, où cette discipline a été inventée dans les années 1970. Je considère que mon devoir, l'éthique de mon métier, est de diffuser ce savoir.

40

J'ai donc mis en œuvre plusieurs projets. L'objectif est de développer, hors de France, des centres où opérer ces enfants et former les chirurgiens nécessaires et les ingénieurs biomédicaux. En effet, outre la reconstruction, il faut savoir produire des prothèses de très haute technologie et des implants. Le chemin est semé d'obstacles. Ces maladies sont rares, certaines ne touchent qu'un enfant sur

45

50 000. Former un chirurgien capable d'opérer efficacement peut prendre plus de dix ans. Et si ce chirurgien pratique dans un pays de 3 millions de personnes, il va très vite perdre son expertise pour la simple raison qu'il n'opérera que quelques patients par an.

50

Pour qu'un tel chirurgien puisse entretenir sa compétence, il doit pouvoir couvrir une population d'au moins 15 millions d'individus, et qu'au minimum 20, 30, ou 40 enfants y soient traités par an. Cela nécessite de disposer dans de nombreuses régions du monde d'unités rayonnant sur plusieurs pays.

55

Dès lors, il est question de diplomatie médicale ! Le projet implique de réunir des chirurgiens parlant plusieurs langues, venant parfois d'États ouvertement en conflit. Il faut amener les autorités, comme le personnel, à dépasser leurs divergences pour monter une structure où tous les enfants de leurs pays respectifs pourront être soignés. Construire des ponts entre des nations qui, a priori, n'ont pas envie de collaborer. J'ai en ce moment un projet associant l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan, trois pays tiraillés par le conflit du Haut-Karabakh. Pour que les enfants puissent être pris en charge, les spécialistes des trois nationalités n'ont pas le choix : ils sont obligés de travailler ensemble, de confronter leurs systèmes sanitaires, d'aider des familles à traverser leurs frontières, d'envoyer des patients se faire opérer dans un pays qu'ils détestent, et de collaborer avec des médecins auxquels ils n'auraient jamais adressé la parole auparavant.

60

65 Nous avons commencé. Un centre transversal pour le Caucase est actuellement en construction. Une partie se situe à Erevan, en Arménie ; l'autre en Géorgie, à Tbilissi. Nous avons démarré des réunions en ligne au cours desquelles toutes les équipes réfléchissent sur des cas d'enfants. Chacun présente sa manière de faire. La prochaine étape sera en Azerbaïdjan. À terme, ces trois lieux fonctionneront en réseau pour partager leurs expériences, et s'échangeront des médecins et des étudiants. Cela débouchera peut-être sur un fiasco, mais j'y crois. Je me dis qu'avec un tel projet, un tel centre, nous reconstruirons plus que des visages d'enfants. Un avenir, peut-être... ●

70

75



Jun 2024, Roman Hossein Khonsari opère à Kiev, juste avant le bombardement de l'hôpital pédiatrique le 8 juillet. L'enfant a survécu.



UNE ACTUALITÉ SORTIE DE L'OMBRE ÉCLAIRAGE

ITALIE LES JUGES DONNENT DU FIL À RETORDRE À GIORGIA MELONI

Six ans. C'est le nombre d'années de prison requises le 14 septembre contre Matteo Salvini, ancien ministre de l'Intérieur et actuel ministre des Transports dans le gouvernement de Giorgia Meloni. Le politicien d'extrême droite est accusé d'avoir, en 2019, empêché pendant trois semaines le navire de l'ONG espagnole Open Arms de débarquer à Lampedusa 147 personnes secourues au large de la Libye, et victimes à bord d'une épidémie de gale. Le procureur Geri Ferrara a justifié son verdict en affirmant que « *les droits humains doivent prévaloir sur la souveraineté de l'État* ». Aussitôt, le gouvernement de Giorgia Meloni a crié au « procès politique ». Ce n'est pas la première passe d'armes de la Première ministre avec le pouvoir judiciaire sur la politique migratoire. En septembre 2023, le gouvernement avait publié un décret anti-immigration prévoyant d'enfermer en centre de rétention les migrants déboutés du droit d'asile, le temps que la justice examine leurs recours. Il avait fait construire à Pozzallo, en Sicile, un centre destiné à recevoir et à rapatrier rapidement les migrants venus de Tunisie et d'Égypte, deux pays ayant signé avec Rome des accords d'expulsion. Mais, en octobre, deux magistrats du tribunal de Catane, Iolanda Apostolico et Rosario Cupri, ont contrecarré ces plans, estimant qu'en vertu des lois européennes la Tunisie ne peut pas être considérée comme un « *pays sûr* ». Elles ont donc déclaré la détention illégale, et imposé la libération de sept migrants tunisiens. Réaction de Meloni : « *Nous continuerons à défendre les frontières de l'État italien.* » Le bras de fer n'est pas fini... — Pauline Bandelier

ACTUALITÉS

LE MOT DE LA RÉDAC



Les mots, les maux

Personne migrante... et non immigré, pour ne pas gommer l'être et faire le jeu des extrêmes. Droits humains... et non droits de l'homme, pour ne plus exclure les autres genres. Autochtone... et non Indien, pour ne pas recourir à un terme qui, pendant des siècles, fut celui des colons. Nous pourrions ajouter à cette liste tant d'adjectifs qui essentialisent les individus, les réduisent à une vision humiliante. Sans nous en rendre compte, en les utilisant, nous véhiculons le regard d'une société misogyne, raciste ou encore extrémiste. Car oui, leur emploi a du sens : celui de l'Histoire, du ressenti et de la violence qui s'abat sur les personnes ainsi qualifiées. Nous ne sommes pas à l'abri d'erreurs. Et nous avons commis une, involontairement, dans le numéro consacré au Brésil en avril 2024. L'utilisation du terme *indien* a choqué, à juste titre. Notre journaliste n'avait pas l'intention de blesser. Loin de là. Il a vécu dans une tribu amazonienne, il y a de cela des décennies, quand il était enfant. Quand le mot « indien » était préférable à celui d'« indigène ». Bien sûr, nous aurions dû veiller à corriger ce mot. Se défaire des réflexes est essentiel pour redéfinir un monde plus juste, pour interroger notre passé et pour respecter la mémoire traumatique de celles et de ceux qui, sur des générations, ont été humilié-e-s, par ceux-là mêmes qui avaient inventé ces mots-là. Nous vous présentons nos excuses et promettons, d'être, à l'avenir, pour l'avenir : attentifs.

VIRGINIE ROELS
Rédactrice en chef



© ORLANDO SIERRA AFP

HONDURAS

Justice pour Juan

15 septembre. « Justice pour Juan Lopez », ont écrit ses amis sur la pancarte déposée au pied de son cercueil. La veille, le militant écologiste de 46 ans revenait de l'église de Tocoa, dans le nord-est du Honduras. Il a été abattu par des tueurs en moto. Lopez accusait le groupe minier Los Pinares d'exploiter une mine à ciel ouvert dans une zone naturelle sensible. Il dénonçait aussi la corruption du parti au pouvoir. Il se savait menacé, comme les 148 militants écologistes qui ont péri assassinés au Honduras depuis 2012.

ALERTE

TADJIKISTAN

SILENCE, ON
PERSÉCUTE

« À Khorugh, les forces de sécurité se comportent comme des loups qui s'occupent de moutons. »

Cette phrase d'un habitant de la capitale de la région autonome du Haut-Badakhchan est extraite d'un document¹ publié le 11 septembre par Amnesty International. Elle donne une idée du sort réservé par l'État du Tadjikistan à la minorité des Pamiris, victime selon l'ONG de « discriminations systémiques constituant une crise des droits humains », une crise grave négligée par la communauté internationale.

236 000 Pamiris vivent dans une région montagneuse frontalière de l'Afghanistan. Ils ont leurs propres langues, leurs propres vies culturelles et leur propre religion (l'ismaélisme, une branche chiite de l'islam). Cette autonomie dérange les autorités du Tadjikistan, qui refusent de reconnaître les Pamiris en tant que minorité ethnique et linguistique. Aujourd'hui, le président Emomali Rahmon et son gouvernement cherchent à les museler par la force en déployant, au nom de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, des forces de sécurité lourdement armées dans tout le Haut-Badakhchan. « Cela fait des années que les persécutions et les violations des droits humains ont atteint une ampleur alarmante », déplore Marie Struthers, directrice du programme



Dans l'est de la République du Tadjikistan, le régime autoritaire du président Emomali Rahmon, au pouvoir depuis 32 ans, persécute la minorité pamirie.

PAR
ÉRIC DOUREL

Europe de l'Est et Asie centrale à Amnesty International. Déjà, en novembre 2021, une personnalité pamirie était abattue après un accrochage avec les forces de sécurité. Des manifestations pacifiques s'ensuivent. Elles sont stoppées net par la police. Deux manifestants sont tués, une dizaine d'autres, blessés. Commencent alors des vagues d'intimidations, d'arrestations arbitraires, de tortures et de brimades à l'encontre de toute la population. « Pour les forces de sécurité, le mot "Pamiri" signifie séparatiste, opposant, ennemi principal », résume un habitant interrogé par Amnesty International.

En mai 2022, nouvelle escalade de violence. Pour disperser les manifestants dénonçant

les atteintes à leur communauté, les forces de sécurité tirent à nouveau sur la foule, tuant cette fois une dizaine de personnes. Les opérations de police se multiplient, les procès s'enchaînent avec des condamnations à perpétuité. Plus de 200 défenseurs des droits humains, opposants politiques et membres de la société civile sont arrêtés et détenus de façon arbitraire. Parmi eux, une journaliste et deux avocats condamnés respectivement à 21, 29 et 15 ans de prison, à l'issue de procès secrets fin 2023. La presse est elle aussi muselée. En juin 2023, accusé d'"organisation extrémiste", le média indépendant *Pamir Daily News* est interdit. Quiconque s'aventure à le soutenir s'expose à des peines allant de 7 à 21 années de prison.

« Après les manifestations de 2021-2022 au Haut-Badakhchan, la discrimination systémique à l'encontre de la communauté pamirie s'est de plus en plus enracinée. La communauté internationale doit de toute urgence faire part aux autorités du Tadjikistan de ses préoccupations concernant les violations des droits humains infligées aux Pamiris », alerte Marie Struthers. En attendant, les persécutions continuent...

1— « Tadjikistan. La minorité pamirie est victime de discriminations systémiques constituant une "crise des droits humains négligée" », amnesty.org

BIG BROTHER

10

11

LA CHRONIQUE

CORÉE DU SUD
DEEPMFAKE :
TELEGRAM ACCUSÉ

En Corée du Sud, des deepfake pornographiques de plusieurs centaines de filles mineures ont été partagés sur des groupes du réseau Telegram. Les images à caractère sexuel, créées de toutes pièces à partir des visages de vraies jeunes filles, étaient postées sans leur consentement. C'est la journaliste Ko Narin, relayée par plusieurs militantes féministes, qui a mis au jour cette pratique nauséabonde. En attendant d'identifier les auteurs, la police a ouvert une enquête contre Telegram, accusé de ne pas modérer les contenus et de ne pas collaborer avec les autorités.

ÉTATS-UNIS
DOMMAGES
ET INTÉRÊTS

L'affaire Williams vs City of Detroit est une première brèche à l'utilisation de la reconnaissance faciale aux États-Unis. Arrêté à tort par la police de Detroit après que des caméras « intelligentes » ont confondu son visage avec celui d'un délinquant, Robert Williams a obtenu 300 000 dollars de dommages et intérêts. Sa plainte a également débouché sur l'interdiction, pour les autorités municipales, de ne se baser que sur la reconnaissance faciale pour procéder à des arrestations.

NOS DROITS
À L'ÉPREUVE
DES NOUVELLES
TECHNOLOGIES

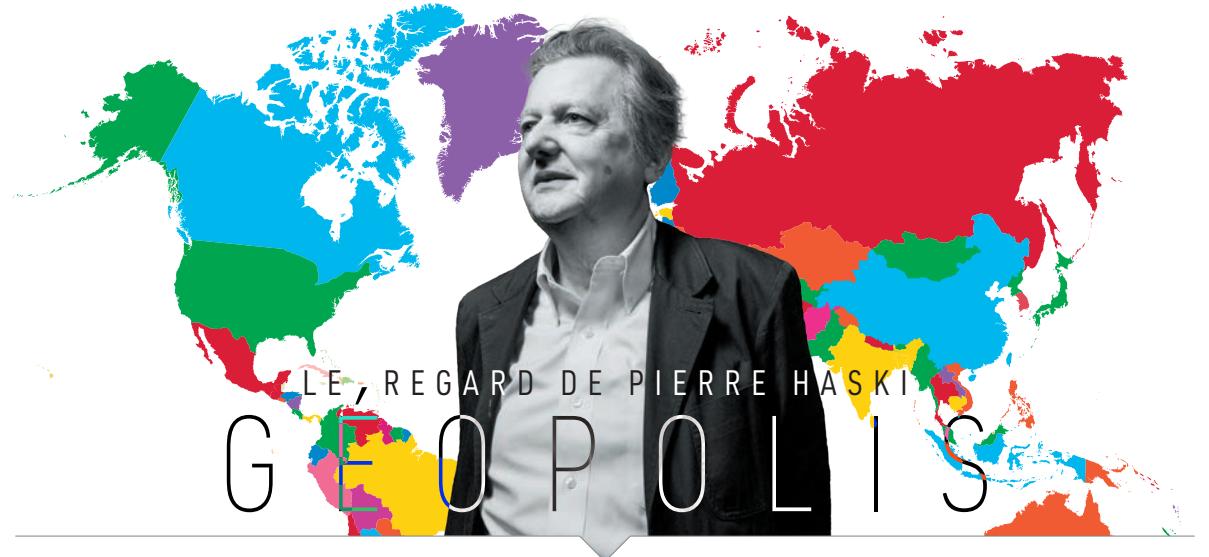
• • • •

JOURNALISTE
GRÉGOIRE OSOHAIRAN
Propagande 3.0

L'IA a beau être qualifiée d'intelligente, elle n'en reste pas moins un outil qui, mis entre de mauvaises mains, peut faire des dégâts. L'entreprise OpenIA, propriétaire de ChatGPT, a ainsi identifié cet été l'utilisation de son logiciel par un groupe de hackers iraniens pour perturber l'élection présidentielle américaine. Le robot était utilisé pour générer des messages haineux, autant envers les démocrates qu'à l'égard des républicains. Ils étaient ensuite postés sur des sites d'information créés pour l'occasion, puis relayés sur les réseaux sociaux. L'objectif, selon OpenIA, était probablement de durcir les antagonismes au sein du peuple américain, pour mieux le fracturer. Microsoft et Google, rappelons-le, ont aussi révélé au mois d'août des tentatives d'interférence électorale en provenance d'Iran.

FRANCE
La SNCF en
avance sur la VSA

La SNCF aurait utilisé illégalement des données biométriques de ses usagers. C'est ce qu'affirme La Quadrature du Net, une association qui défend les libertés fondamentales dans l'environnement numérique. De février à août 2024, la SNCF a testé un programme de vidéosurveillance algorithmique (VSA) visant à retrouver les propriétaires de bagages abandonnés dans deux gares parisiennes et à Marseille Saint-Charles. La base légale du projet, appelé Prevent PCP, reposait sur la loi relative aux Jeux olympiques et paralympiques qui autorise la VSA, mais interdit l'identification biométrique. Or, selon La Quadrature du Net, Prevent PCP aurait franchi la ligne rouge en isolant des individus grâce à leur taille, leurs vêtements ou leurs accessoires. Soit « *un dispositif de filature automatisée où l'on va pouvoir suivre à travers toute la gare les personnes qui auraient déposé un bagage abandonné* », d'après Bastien Le Querrec, juriste de l'association. La Cnil est appelée à se prononcer sur le sujet.



HAÏTI ENCORE ABANDONNÉE

Une décennie durant, jusqu'à l'an dernier, j'ai participé au jury d'un prix récompensant deux reportages, l'un français, l'autre haïtien. Ce prix était dédié à Philippe Chaffanjon, ancien grand reporter radio, mort en 2013. Pendant ces dix années, j'ai eu le privilège de lire les contributions de journalistes haïtiens concourant à ce prix, une plongée dans la société de cette île caribéenne où je m'étais rendu dans les années 1980, et qui m'avait laissé une impression durable. Des carences de l'État aux questions de genre, du surpeuplement des prisons à l'environnement, tous les sujets étaient traités avec lucidité et courage. Mais aucun n'était aussi poignant que celui de la sécurité, avec la montée en puissance de la violence des gangs armés. C'est avec cette mémoire vivante et prégnante que je lisais les déclarations faites, le 20 septembre dernier à Port-au-Prince, par l'expert du Haut-Commissariat des droits humains de l'ONU, William O'Neill, un homme dévoué à la défense des droits des Haïtiens. Sa première phrase : « *Il y a un an, je me trouvais devant vous et décrivais une image sombre de la situation des droits humains en Haïti. Aujourd'hui, je suis triste de rapporter que tous les indicateurs restent* »

extrêmement préoccupants. Le premier, et le plus inquiétant de tous, est l'insécurité. »

William O'Neill décrivait l'impact de l'emprise des gangs criminels armés sur les habitants de la capitale, en particulier les plus vulnérables, enfants et femmes, les violences sexuelles, les difficultés d'approvisionnement, les prix qui grimpent, la faillite de l'État... Il évoquait aussi l'embargo sur l'approvisionnement en armes qui n'empêche pas les gangs de recevoir des livraisons en contrebande; les lenteurs du déploiement de la force de police internationale votée par le Conseil de sécurité des Nations unies en octobre 2023, et qui, près d'un an plus tard, ne compte qu'un quart des effectifs prévus, trop peu pour avoir un impact significatif sur la vie des Haïtiens. « *Les solutions existent, mais les efforts doivent redoubler d'intensité immédiatement* », s'exclamait l'expert de l'ONU qui n'a aucun autre moyen à sa disposition que la parole.

Nous sommes évidemment dans un moment où l'action collective est partout plus difficile, voire impossible; mais le sort des Haïtiens est, depuis trop longtemps, laissé à de grandes opérations médiatisées sans lendemain, ou à la négligence d'une communauté internationale qui a du mal à exister. Il reste le cri d'un homme bien seul, dans le vide d'un monde indifférent.

DOSSIER



ÉLECTION AMÉRICAINE

CALYPSÉ NOW ?

– De notre envoyé spécial au Texas et en Arizona, Théophile Simon (texte et photos), et Karen Lajon.

L'avortement et la peine de mort : les deux sujets qui divisent l'Amérique.
Pour ce qui est du droit à l'avortement – y compris pour raisons médicales –, bien qu'une majorité d'Américains y soit favorable, une vingtaine d'États l'ont aboli depuis deux ans, provoquant des situations dramatiques. Le reportage de Théophile Simon décrit le dangereux parcours que doivent accomplir des Texanes pour avorter quand leur santé est parfois en jeu ; et nous fait découvrir des citoyennes qui s'organisent pour leur venir en aide ou qui s'engagent pour défendre ce droit. Quant à la peine de mort, Donald Trump et Kamala Harris l'ont à peine évoquée au cours de leur campagne. Les électeurs américains ne font pas de cette question une priorité, alors même que 27 États sur 52 autorisent la peine capitale. La route américaine vers un rétablissement du droit à l'IVG, comme vers l'abolition de la peine de mort risque encore d'être longue.





AVORTEMENT

LES FEMMES SACRIFIÉES



Il y a deux ans, la Cour suprême décrétait que le droit à l'avortement n'était pas constitutionnel. Depuis, 21 États américains ont pris des mesures pour empêcher les femmes d'y avoir recours. Une régression qui impacte doublement les plus défavorisées. Cette atteinte à leur droit a mobilisé une nouvelle génération de militantes qui interpelleront la Maison-Blanche dans les années qui viennent.

Le mardi 10 septembre, devant les caméras d'ABC, les deux candidats à la présidentielle, Kamala Harris et Donald Trump, débattent à couteaux tirés au sujet de l'avortement. La candidate démocrate réaffirme sa volonté de redonner aux Américaines le droit d'interrompre leur grossesse. Le candidat républicain n'est pas à l'aise sur le sujet, il sait qu'il peut lui coûter des voix. Mais il lance quand même, devant des millions de téléspectateurs médusés, que le colistier de la démocrate, Tim Walz, juge « *acceptable que des bébés soient exécutés après la naissance* ». Kamala Harris dénonce une nouvelle fake news et rappelle aux Américains que c'est Trump, durant son mandat, qui a nommé les trois juges de la Cour suprême ayant mis fin à presque un demi-siècle de droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

CI-CONTRE
Habitante de Houston (Texas), Alexandria Cardenas, 24 ans, a dû se rendre l'hiver dernier à Los Angeles pour un avortement médicamenteux.

C'était le 24 juin 2022 : ces juges abrogeaient l'arrêt *Roe vs Wade* qui, depuis quarante-neuf ans, sanctuarisait dans la Constitution le droit à l'avortement. Le combat pour supprimer le droit des Américaines à disposer de leur corps avait commencé en 2013, dans l'État historiquement conservateur du Texas, avec une loi restreignant le champ d'action géographique des médecins : le deuxième État le plus peuplé d'Amérique perdait alors plus de la moitié de ses cliniques pratiquant l'avortement. Plus tard, en 2021, le législateur texan interdisait les IVG au-delà de six semaines de grossesse, et limitait les interruptions médicales de grossesse (IMG) aux cas d'extrême urgence. Mais il y avait encore cet arrêt *Roe vs Wade*, qui protégeait d'une interdiction pure et simple de l'avortement. L'été 2022, c'en est fini : l'arrêt est abrogé.

FUIR POUR AVORTER

Un an et demi plus tard, fin décembre 2023, une jeune Texane de 23 ans, Alexandria Cardenas, fait un test de grossesse : il est positif. La jeune fille fond en larmes. Sa relation amoureuse est trop fraîche, sa santé psychologique chancelante, et sa carrière de

« FUIR POUR AVORTER EST UNE EXPÉRIENCE TERRIFIANTE QUE JE NE SOUHAITE À PERSONNE »

— Alexandria Cardenas, 23 ans

puéricultrice vient à peine de commencer : « *J'ai réalisé avec horreur qu'il me serait impossible d'avorter ici, au Texas* », nous raconte-t-elle, son chat lové sur les jambes, depuis son salon de la banlieue de Houston. Elle se rend quand même au planning familial de son quartier, où le personnel l'accueille avec un silence gêné. « *Ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire pour moi. Même me renseigner sur les différentes options disponibles hors du Texas leur était impossible.* » Au cours de l'entretien, le psychologue cesse carrément de prendre des notes alors qu'elle lui explique sa situation. Car les législateurs texans ne se sont pas contentés d'interdire l'IVG : ils ont aussi voté une loi permettant à n'importe quel citoyen de poursuivre en justice une personne suspectée « *d'aider ou d'encourager* » un avortement. Une définition floue à dessein, conçue pour encourager les chasseurs de primes et terrifier les professionnels de santé. Livrée à elle-même, voyant filer les jours, Alexandria envisage d'acheter une pilule abortive sur le Web. Mais le flou règne, là aussi. À travers tout le pays, les activistes anti-avortement font pression sur les juges et les élus pour prohiber ces cachets. Ils y parviennent au Wyoming en mars 2023, puis au Texas le mois suivant. Les associations dispensant les pilules craignent de tomber sous le coup de la loi et ne répondent plus au téléphone. « *La seule solution pour avorter était de quitter le Texas. Je voulais un endroit apaisant, proche de la mer.* » Arrivée à Los Angeles, Alexandria doit louer une voiture, prendre une chambre d'hôtel, payer une clinique pour une consultation et des pilules abortives.

CI-CONTRE

Dans l'est du Texas, où avorter est interdit, le lycée de Brownsville accueille des lycéennes et leurs bébés.

La facture dépasse l'équivalent de 2 000 euros. De peur que des policiers texans découvrent la transaction, la clinique exige en plus un paiement en espèces. Alexandria se retrouve bientôt seule dans une chambre d'hôtel sans âme, en proie à d'horribles crampes abdominales déclenchées par ses pilules. « *Fuir pour avorter est une expérience terrifiante que je ne souhaite à personne. Et encore, j'estime avoir eu de la chance de pouvoir payer le voyage. Des milliers de femmes n'ont pas ce luxe* », conclut-elle, la voix brisée. Sans professionnels de santé à qui se confier, de retour chez elle, Alexandria sombre dans une grave dépression.

LES POPULATIONS MARGINALISÉES SONT LES PLUS IMPACTÉES

Depuis la révocation de l'arrêt Roe vs Wade, quatorze États, dont le Texas, interdisent les IVG. Huit autres en restreignent drastiquement l'accès. Résultat, près de 23 millions d'Américaines en âge de procréer – soit une sur trois – ne peuvent plus avorter dans l'État dans lequel elles vivent. Au cours de l'année 2023, au moins 170 000 d'entre elles ont dû, à l'instar d'Alexandria, partir avorter dans un autre État. Ce chiffre devrait encore grimper, car la Floride a récemment abaissé de quinze semaines à six la durée limite de grossesse pour pouvoir pratiquer une IVG. Selon la chercheuse d'Amnesty International USA Jasmeet Sidhu, les États-Unis violent leur obligation en droit international de garantir aux personnes enceintes la possibilité d'interrompre leur grossesse. « *L'Amérique traverse une crise sans précédent, ajoute-t-elle, qui impacte de façon disproportionnée les groupes de populations les plus marginalisés.* »

Zaena Zamora vit cette crise en première ligne. Depuis 2019, cette travailleuse sociale installée dans la région de Brownsville, à l'extrême sud du Texas, aide les personnes défavorisées à avorter en prenant en charge leurs frais de déplacement ou les honoraires médicaux. Un coup de pouce bienvenu dans cette région ouvrière peuplée à 89 % de Latinos, et où un quart des habitants vit sous le seuil de pauvreté – deux fois et demie plus que la moyenne nationale. Malgré l'immensité des besoins, le nombre de femmes texanes sollicitant les services



de Zaena a été divisé par quatre, depuis l'abrogation de *Roe vs Wade*: « *Auparavant, dans notre État, la clinique la plus proche était à deux heures de route. Maintenant, les femmes doivent se rendre au Nouveau-Mexique, à plus de douze heures d'ici*, explique la quadragénaire. *L'avion n'est pas une option : le prix est exorbitant. Ajoutez à cela la barrière de la langue, la nécessité de s'absenter du travail et de trouver une garde pour ses enfants. Au-delà des obstacles financiers, entreprendre un tel périple est insurmontable pour les plus modestes. De plus en plus de femmes ne peuvent pas se le permettre, et elles baissent les bras.* »

Ces grossesses non désirées, qui se chiffraient en dizaines de milliers à l'échelle du pays, ont des répercussions concrètes, pour ne pas dire vitales. Selon deux études des universités du Maryland et du Michigan, la mortalité infantile au Texas a augmenté de 13 % après la loi de 2021 restreignant le recours à l'avortement. L'explication ? L'effondrement du nombre d'avortements médicaux a entraîné une augmentation des naissances d'enfants atteints d'anomalies congénitales, et du nombre des IVG clandestines. L'abrogation de *Roe vs Wade* devrait encore accélérer la tendance. C'est au Texas que, pour la première fois depuis quinze ans, le nombre de grossesses d'adolescentes augmente. Surtout chez celles issues de minorités.

DE PLUS EN PLUS D'ADOLESCENTES ENCEINTES

Cela saute aux yeux au lycée de Lincoln Park, un quartier populaire de Brownsville. C'est ici, à moins d'un kilomètre de la frontière mexicaine, que la proviseure Cynthia Cardenas accueille, chaque matin, 80 lycéennes accompagnées de leurs bébés. Grâce à des horaires et des locaux spécialement aménagés, les adolescentes peuvent ici poursuivre leur scolarité en élevant leurs enfants. « *Toutes les politiques de l'État convergent pour restreindre l'accès aux droits reproductifs : en plus de l'interdiction de l'IVG, les mineurs ne peuvent plus accéder à la contraception sans l'accord préalable de leurs parents*, témoigne Cynthia Cardenas en regardant ses élèves, presque toutes d'origine hispanique, descendre d'un bus scolaire avec leurs poussettes. Depuis l'abrogation de *Roe vs Wade*, nous voyons dans le quartier de plus en plus d'adolescentes enceintes. Et l'État du Texas n'alloue presque aucune ressource pour faire face au problème. » À Dallas, Anna Rupani dirige l'association Fund Texas Choice, qui aide chaque mois 200 femmes à avorter hors du Texas. Elle met en cause les politiciens qui les privent de leurs droits : « *Les deux tiers de ces femmes que nous aidons ont déjà des enfants. 85 % d'entre elles sont racisées¹. Elles ne sont pas de jeunes étourdi*, mais des adultes qui renoncent à enfanter pour des raisons le plus souvent financières. Or les politiciens

200 ANS DE COMBAT POUR L'AVORTEMENT LIBRE

1821

Le Connecticut devient le premier État à réprimer les avortements.

1930

Le Planning familial américain organise sa première conférence sur la légalisation de l'avortement. Début d'un mouvement national en faveur des droits reproductifs.

1967

Le Colorado devient le premier État à autoriser l'IVG en cas de viol, d'inceste ou de danger pour la santé de la mère. Hawaï, New York et Washington lui emboîtent le pas.

1976

L'amendement Hyde interdit au Medicaid (le système américain de Sécurité sociale pour les plus pauvres) de rembourser les IVG, sauf en cas de viol ou d'inceste.

La Cour suprême valide l'interdiction des avortements tardifs pour raison thérapeutique (votée par le Congrès américain quatre ans plus tôt).

2007

Le Texas impose de lourdes restrictions géographiques aux personnels de santé pratiquant des IVG. La loi sera cassée par la Cour suprême en 2016.

2024

La Cour suprême invalide Roe vs Wade. Vingt États interdisent totalement ou partiellement l'IVG.





Les médecins du Texas ont refusé de l'avorter en dépit d'une urgence médicale. Lauren Miller a pu être suivie dans le Colorado et accoucher d'un de ses jumeaux, Henry.

« JE NE RECONNAIS PLUS LE TEXAS »

Comme huit autres États ayant proscrit l'IVG, le Texas n'a pas prévu d'exception en cas de viol, y compris de nature incestueuse. Les chercheurs estiment qu'environ 65 000 Américaines tombées enceintes après un viol n'ont pas pu accéder à une IVG après l'abrogation de *Roe vs Wade*. Seule exception prévue par la loi texane, les grossesses mettant en danger la vie de la mère. Or le texte est, là encore, si flou qu'il pétrifie les médecins. Lauren Miller en a fait l'horrible expérience. À l'été 2022, cette cadre en entreprise tombe enceinte de jumeaux. L'un des deux fœtus est diagnostiqué d'une trisomie 18. Ses chances de survie sont proches du néant. Une série de complications mettent en danger la vie du fœtus sain et celle de Lauren. Aucun médecin n'ose pourtant endosser la responsabilité d'une réduction fœtale. « *Le dernier spécialiste que j'ai consulté a jeté ses gants avec rage et m'a dit : "Vous ne pouvez rien faire de plus au Texas et je ne peux rien vous dire de plus. Vous devez quitter l'État* », raconte Lauren depuis sa vaste maison de la banlieue de Dallas. *Heureusement, j'ai eu les moyens de réagir. Je me suis envolée pour le Colorado pour obtenir une interruption médicale de grossesse.* » À son retour, Lauren Miller décide de porter son affaire en justice. Elle rejoint un groupe de vingt Texanes demandant à l'État de clarifier les types d'urgence médicale pouvant ouvrir la voie à une IMG. Chacune des plaignantes a vécu une épouvantable tragédie. Amanda Zurawski, la plaignante principale, a frôlé la mort à la suite d'une rupture prématuée des membranes. La loi a empêché ses médecins d'intervenir tant que le cœur du fœtus battait toujours. Elle n'a pu avorter qu'après une septicémie et la perte d'une trompe de Fallope. Malgré la succession de témoignages insoutenables à la barre, la Cour suprême texane s'est montrée inflexible. Le 31 mai, les neuf juges – tous républiques – ont rejeté la demande des vingt plaignantes. « *Je ne reconnais plus le Texas*, enrage Lauren Miller. *Cet État s'est construit sur une farouche indépendance vis-à-vis du gouvernement fédéral pour finir par se vautrer dans une invraisemblable immixtion dans la vie privée de ses citoyennes.* » L'échec judiciaire ne la décourage pas. La jeune maman sillonne les États-Unis pour témoigner. Mi-juin, elle est intervenue

anti-IVG connaissent ces statistiques : ils savent quelles populations seront principalement atteintes par leurs restrictions. Ils se contentent d'en prendre acte. C'est pourquoi je considère que l'interdiction de l'avortement a tout d'une mesure raciste et classiste, s'indigne cette travailleuse sociale de 38 ans. À cause de leur politique, des milliers de femmes vulnérables vont un peu plus s'appauvrir, dans un État où le salaire minimum n'a pas été relevé depuis quinze ans et qui détient le record national du nombre de personnes dépourvues d'une assurance santé. »

Pour ne pas tomber sous le coup de l'interdiction « d'aider ou d'encourager » un avortement, Anna Rupani tâtonne depuis deux ans le long d'une étroite ligne de crête juridique. Chaque trimestre, au gré des nominations et des déclarations de juges locaux, son avocat dresse la liste des villes où l'équipe peut opérer sans trop de risques. Lorsque nous la rencontrons, au printemps dernier, seule la très progressiste ville d'Austin, abritant à peine 3 % de la population du Texas, figure encore dans cette liste. « *Notre travail devient de plus en plus en plus risqué. Malgré l'afflux de nouveaux bénévoles depuis deux ans, nous ne pouvons pas aider tout le monde* », regrette Anna Rupani, hantée par le cas de ce Texan réclamant en 2023 un million de dollars de dommages et intérêts à trois femmes ayant aidé son ex-compagne à acheter une pilule abortive.



« LES RÉPUBLICAINS ONT DÉCLARÉ LA GUERRE AUX FEMMES. HORS DE QUESTION DE RESTER LES BRAS BALLANTS »

—Amirah et Lexie,
deux militantes pro-IVG

devant le Sénat de Washington avant d'être invitée à la Maison-Blanche. En août, elle a participé à la convention du Parti démocrate à Chicago. « *L'élection présidentielle de novembre sera cruciale pour le droit des femmes, alors je m'engage. À quoi bon se soucier d'économie, d'inflation ou d'immigration si certaines femmes de votre entourage sont en danger de mort ?* », conclut-elle.

FAIRE BASCULER LA PRÉSIDENTIELLE

Le drame de Lauren Miller, comme celui de tant d'autres Américaines percutées par l'abrogation de *Roe vs Wade*, a fait naître une nouvelle génération de militantes féministes. Amirah Coronado et Lexie Rodriguez, 17 ans chacune, en font partie. En ce splendide matin de mai, les deux amies font le pied de grue devant le Sénat de l'Arizona, à Phoenix, un bandana rose dans les cheveux et le poing levé. Autour d'elles, une foule de militants anti-IVG brandissent leurs pancartes dressant un parallèle entre l'avortement et l'Holocauste. L'ambiance est électrique. Chaque camp est venu assister à la mise au vote, par les démocrates, de l'abrogation d'une vieille loi interdisant complètement l'IVG en Arizona. Le texte, datant de 1864, était depuis longtemps oublié et inappliqué, jusqu'à ce que, le 9 avril dernier, les conservateurs le ressuscitent et fassent passer l'Arizona d'une interdiction partielle de l'avortement à une interdiction totale. « *Les républicains ont déclaré la guerre aux femmes. Hors de question de rester les bras ballants pendant que l'on attaque l'un de nos droits fondamentaux* », jurent en chœur Amirah et Lexie.

CI-CONTRE

« Pour un avortement sûr et légal » et « L'avortement est un soin de santé » : Amirah Coronado et Lexie Rodriguez posent avec leur slogan devant le Sénat de l'Arizona, le 1^{er} mai 2024.

La coursive réservée aux spectateurs, surplombant l'hémicycle du Sénat, est noire de monde. Les sénateurs votent, puis l'un d'eux proclame, d'un ton solennel : « *À 16 voix contre 14, le texte est adopté. La loi de 1864 est abrogée.* » Le décompte des voix s'égrenne à l'écran et dévoile une surprise. Deux élus républicains ont voté pour avec les démocrates ! Patti O'Neil, la cheffe du Parti démocrate en Arizona, affiche un sourire triomphant. « *Les conservateurs comprennent que ces lois anti-IVG risquent de leur coûter l'élection présidentielle de novembre* », analyse-t-elle. L'Arizona s'annonce en effet comme l'une des étapes décisives dans la course à la Maison-Blanche, puisqu'il compte parmi les sept *swing states* (« États clés ») susceptibles de basculer dans un camp ou dans l'autre.

La fin de *Roe vs Wade* a transformé la question de l'IVG en un puissant carburant politique à l'échelle nationale. Dans ces *swing states*, les deux tiers des électeurs estiment que l'avortement doit être autorisé. Parmi les femmes de moins de 45 ans, l'interdiction de l'IVG est le premier sujet d'inquiétude, devant l'économie. Donald Trump a bien senti le danger. Après avoir promis de sanctuariser l'interdiction de l'IVG dans la loi fédérale, l'ex-président fait marche arrière toute. Fin août, il estimait que la limite maximale de six semaines de grossesse pour une IVG était « *trop courte* ». Aujourd'hui, son programme se borne à s'opposer aux « *IVG tardives* », sans autre précision.

Kamala Harris, elle, jouit d'une forte crédibilité sur le sujet. La candidate démocrate a promis de faire voter une loi fédérale rétablissant le même niveau de protection que *Roe vs Wade*. Mais la probable future composition du Congrès lui compliquera la tâche. Si elle devient présidente des États-Unis, en novembre, les démocrates devraient au mieux pouvoir améliorer l'accès aux pilules abortives et faciliter les déplacements d'un État à l'autre pour pouvoir avorter. L'espoir de rétablir le droit à l'IVG dans toute l'Amérique reste fragile. ●

1— Se dit d'une personne ou d'un groupe de personnes faisant l'objet de discriminations raciales systématiques.

DOSSIER

HOUSE OF REPRESENTATIVES



ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

LE COMBAT DÉLAISSÉ

Le sujet de la peine de mort a disparu des débats de la course à la Maison-Blanche. Trop peu porteur, compliqué, dangereux même : ni Donald Trump ni Kamala Harris ne se risquent à l'évoquer, de peur de perdre des électeurs au lieu d'en gagner d'autres.

– Par Karen Lajon

2 198 condamnés attendent actuellement leur exécution dans les couloirs de la mort aux États-Unis. 24 ont été exécutés en 2023, principalement dans les États du Texas, de la Floride ou de l'Alabama. Le sujet reste clivant aux États-Unis, où 55 % des citoyens se déclarent favorables à la peine capitale (sondage Gallup de janvier 2023). Mais, constate Abraham Borowitz, directeur de l'ONG Death Penalty Action qui milite pour l'abolition, il est de plus en plus absent des débats des grandes campagnes électorales. Les candidats des deux camps n'ont, selon lui, « rien à gagner » à provoquer ou à brusquer les électeurs sur le maintien ou l'abolition de la peine de mort, au risque de diviser davantage leur base électorale.

Et c'est ainsi depuis plusieurs années. « Pour que l'on trouve la peine de mort au centre des débats, il faut remonter à 1988 », rappelle l'avocate des droits humains Melanie Kalmanson, qui tient le blog *The Tracking Florida's Death Penalty*. Cette année-là, le candidat démocrate de l'État du Massachusetts, Michael Dukakis, promettait d'abolir la peine de mort. Lors d'un débat télévisé, un journaliste lui demande s'il reviendrait sur son choix si sa femme était « violée et assassinée ». Dukakis avait froidement répondu



« LES DROITS HUMAINS NE SONT PAS UNE PRIORITÉ POUR LES ÉLECTEURS D'AUJOURD'HUI »

— Abraham Borowitz,
directeur de l'ONG
Death Penalty Action

« non », passant aux yeux de nombreux Américains pour un « sans cœur » et un « insensible ». Cela avait pesé dans sa défaite face à George Bush, qui défendait la peine capitale.

LE SUJET NE FAIT PLUS LA UNE

Depuis, constate Abraham Borowitz, le sujet ne hante plus les débats présidentiels, et pas davantage les médias. « *Les crimes violents ont augmenté pendant la pandémie du Covid-19, et les politiques se sont crispés*, analyse Maurice Chammah, journaliste à *The Marshall Project* et Prix Pulitzer en 2021. *Les démocrates, qui ont pris un virage plus conservateur depuis un certain temps, ont craint d'être perçus comme "faibles". Depuis, cette question est savamment évitée, et la presse ne s'en empare que lorsqu'il y a une innocence à la clé.* » Un constat que partage son confrère Steven Hale, reporter au *National Banner*, à Nashville, dans le Tennessee : « *On exécute moins qu'auparavant, ce qui explique que le sujet ne fasse plus aussi souvent la une des journaux. En dehors de quelques activistes, la plupart des Américains se désintéressent du problème. Mais tout peut changer si Donald Trump remporte l'élection. Pendant son mandat, il a montré qu'il n'avait aucune indulgence. Le sujet pourrait alors revenir sur le devant de la scène.* »

Kamala Harris et Donald Trump ont chacun des raisons différentes d'éviter ou non de l'aborder. Surnommée *Kamala The Cop* (« Kamala la flic ») à l'époque où elle était procureure générale à San Francisco, Kamala Harris a toujours clamé son rejet de la peine capitale. Lorsqu'elle s'est présentée aux primaires démocrates pour l'élection présidentielle de 2020 (avant de se retirer et de devenir colistière de Joe Biden, puis vice-présidente en 2021), elle a rappelé qu'elle la jugeait « *immorale, inefficace, et irréversible* ». En promettant



PHOTOS : © SAUL LOEB/AFP

qu'une fois élue, elle l'abolirait au niveau fédéral. Mais la thématique ne figure plus sur son programme. « *Elle n'a aucun intérêt à aborder ce sujet*, souligne Abraham Borowitz. *Elle risquerait de heurter les démocrates conservateurs favorables à la peine capitale.* » D'autant que « *les droits humains ne sont pas une priorité pour les électeurs d'aujourd'hui* », complète le militant abolitionniste. Les enquêtes d'opinion, en effet, placent l'économie, l'avortement, l'immigration en tête des préoccupations des Américains, et non la peine de mort.

Pour Donald Trump, le positionnement est beaucoup plus volontaire. Élu président en 2016, il a relancé en 2019 les exécutions fédérales après une pause de dix-sept ans. Dix exécutions ont eu lieu en six mois durant son mandat, à la satisfaction d'une partie de son électorat. Mais sa base catholique et une partie des évangéliques restent opposées à toute interruption de vie, qu'il soit question d'avortement ou de peine capitale. Ses conseillers ont tenté de le convaincre d'éviter le plus possible le sujet, mais Trump n'en a rien fait. Il a continué de défendre la peine de mort dans ses gigantesques rassemblements.

N'empêche. Lors du débat télévisé du 10 septembre, le républicain s'est affronté avec la démocrate sur plusieurs thèmes. L'immigration, le coût de la vie, la criminalité et le droit à l'avortement. Ils n'ont pas échangé un seul mot sur la peine capitale. ●

UNE PHOTO, UNE HISTOIRE PERSPECTIVE



© KIANA HAYERI POUR LA FONDATION CARMIGNAC

L'affiche déchirée

Pour évoquer la violence, il n'est pas nécessaire de montrer des affrontements, l'intérieur d'une prison ou des cadavres. La métaphore est parfois plus parlante, plus émouvante. Comme l'exprime cette affiche déchirée, collée sur un mur d'Aizabad, une ville afghane du Badakhshan. Elle rappelle aux femmes comment elles doivent se rendre invisibles, avec un niqab (à gauche) ou une burqa.

Son autrice est la photographe canado-iranienne Kiana Hayeri. En duo avec la chercheuse française Mélissa Cornet, installée à Kaboul depuis 2018, elle a effectué un reportage avec le soutien de la Fondation Carmignac – créée en 2000 pour encourager le photojournalisme. De janvier à juin 2024, les deux femmes ont rencontré plus de cent Afghanes interdites d'école et recluses. Elles en ont rapporté une collection de témoignages, de dessins, de vidéos, de photos au format carré, ainsi que des aquarelles réalisées par des adolescentes auxquelles elles ont demandé de peindre leurs rêves. Sans aucune dramatisation, avec une constance des lumières et un contrôle précis de la couleur, ce portrait d'un enfermement est une dénonciation profonde qui, sans hausser le ton, nous oblige à voir. Et à déchirer les affiches infamantes.

Le reportage « No Woman's Land » de Kiana Hayeri et Mélissa Cornet fait l'objet d'une double exposition dans le cadre du festival PhotoSaintGermain à Paris, soutenue par Amnesty International. À voir jusqu'au 18 novembre au réfectoire des Cordeliers (Paris 6^e) et au port de Solférino (Paris 7^e).


Christian Caujolle
 Cofondateur de l'agence VU'

RÉCIT



Dessins de torture réalisés par des prisonniers

YÉMEN

Les prisonniers de l'ombre

Une avocate yéménite révèle, en 2017, l'existence d'un réseau de prisons secrètes.

Les détenus y sont interrogés par des agents des Émirats arabes unis, parfois pour le compte des Américains.

— Par Théophile Simon. Illustrations : Damien Roudeau.

Dans la pénombre de son appartement qui domine Aden, la ville portuaire du sud du Yémen, une mère de famille aux traits tirés fixe son ordinateur. Huda Al-Sarari, 39 ans, rafraîchit sans cesse la page d'accueil du site d'Associated Press, la grande agence de presse américaine. Autour d'elle, ses quatre enfants se chamaillent. Ce mois de juin 2017, malgré près de trois ans de guerre civile, Aden n'a rien perdu de son effervescence.

Soudain, sur l'écran de Huda, un titre surgit au-dessus de la photo d'un homme bâillonné : « *Dans les*

prisons secrètes du Yémen, les Émirats arabes unis torturent tandis que les États-Unis mènent les interrogatoires. » L'avocate spécialisée dans la défense des femmes peut souffler. Après deux ans d'enquête, elle a réussi à révéler au monde l'existence de centres de détention où les prisonniers sont victimes de sévices perpétrés par la coalition internationale au Yémen. Sa vie, elle le pressent, ne sera plus jamais la même. Comme pour la plupart des Yéménites, l'existence de Huda Al-Sarari bascule durant l'été 2014. La milice houthie, d'obédience chiite



et originaire du nord du pays, entre en rébellion contre le gouvernement central. Très vite, les miliciens lancent une offensive militaire sur la capitale, Sanaa. Et en mars 2015, ils fondent sur Aden. L'Arabie saoudite voisine et les Émirats arabes unis voient la main de leur rival iranien dans cette conquête des Houthis. Les deux monarchies du Golfe déclenchent alors une intervention militaire avec le soutien logistique de plusieurs pays, dont les États-Unis. Elles repoussent l'avancée des Houthis sur Aden, mais le Yémen en restera durablement déstabilisé.

La multiplication des kidnappings

« Des dizaines de milliers de réfugiés fuyant les combats ont alors afflué vers Aden, provoquant une gigantesque crise humanitaire, se souvient Huda Al-Sarari, interviewée par *La Chronique*, depuis le sultanat d'Oman où elle vit en exil. Le pouvoir local est tombé aux mains de groupes disparates sponsorisés par les Émirats arabes unis, engendrant une situation de chaos. Le système judiciaire s'est désagrégé, la sécurité était assurée par des milices. »

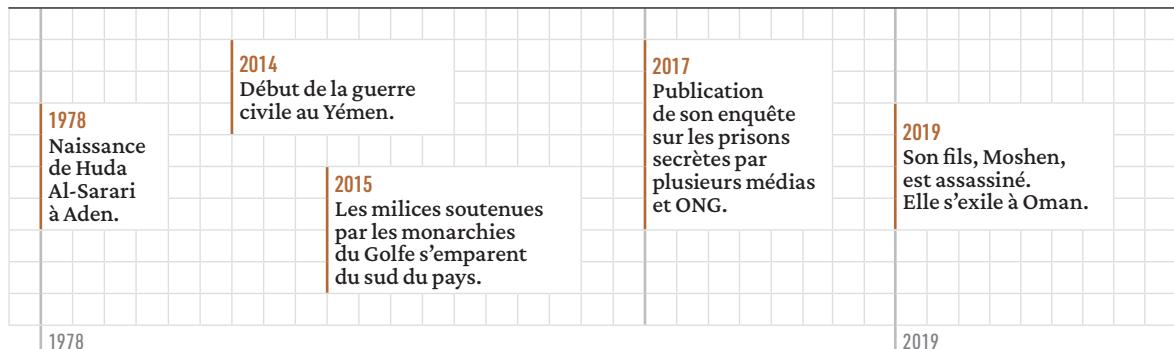
Au fil des semaines, tandis que ces milices soutenues par Abu Dhabi patrouillent dans les rues d'Aden, l'avocate est assaillie d'appels téléphoniques. « Les perquisitions et les enlèvements illégaux se sont multipliés, continue Huda. Sous couvert de lutter contre al-Qaïda [organisation djihadiste d'obéissance sunnite, fondée en 1987], les chefs de guerre ayant participé à la lutte contre les Houthis réglaient leurs comptes. Ils kidnappaient leurs ennemis ainsi que des membres de partis politiques. Notre cabinet recevait des dizaines d'appels par jour de la part de familles de disparus. »

La jeune femme entreprend alors de rencontrer un maximum de proches de victimes. Elle documente méticuleusement leurs récits. D'après ses recherches, 2 000 hommes environ, et parfois des enfants, ont été arrêtés entre 2015 et 2017 dans les territoires que contrôlaient les forces soutenues par les Émirats arabes unis. Et ont fini emprisonnés en dehors de tout cadre légal, dans des centres de détention disparates : bases militaires, ports, maisons privées, aéroport et même une boîte de nuit. Dans l'une de ces

prisons secrètes, un détenu a laissé des petits bouts de plastique sur lesquels il a dessiné les tortures infligées : passages à tabac, électrocution, frappes sur les parties génitales. Un autre supplice, surnommé la « grillade », consistait à suspendre la victime sur une broche placée au-dessus d'un brasier. Certains prisonniers auraient été abusés sexuellement. « Les histoires des rescapés de ces prisons étaient difficiles à entendre. Elles me hantent toujours, confie Huda d'une petite voix. Avec mon équipe, nous avons alerté le comité national sur les violations des droits humains, un observatoire officiel composé de magistrats. Ils nous ont répondu que cette affaire n'était pas de leur ressort ! Nous avons compris par la suite que ce comité était directement financé par les Émirats... »

La sous-traitance américaine

Scandalisée par le mutisme des autorités, noyée sous les appels de détresse de familles de disparus, Huda décide, début 2017, d'alerter la presse et les ONG internationales. Des journalistes d'Associated Press ainsi que des chercheurs d'Amnesty

LIGNE DE VIE *Le prix d'un combat*

International et de Human Rights Watch répondent à l'appel et se rendent au Yémen pour mener leurs enquêtes. Celles-ci corroborent ses recherches. Associated Press établit que le gouvernement américain est indirectement impliqué dans ce système carcéral parallèle. Washington, à l'époque, soustraitait en effet les interrogatoires et la collecte de renseignements au Yémen à son partenaire émirati.

Le 22 juin 2017, le résultat des investigations d'Associated Press et de Human Rights Watch s'étale en une de la presse mondiale. Un rapport d'Amnesty International¹ sort un an plus tard.

Comme Huda le pressentait, son existence bascule. Son appartement est cambriolé. Sa voiture vandalisée. Les insultes dégradantes pleuvent de toutes parts. «*Je me suis mise à recevoir des menaces de mort par téléphone, sur les réseaux sociaux, des attaques verbales dans la rue, dans les médias. Cette vague d'intimidations continue jusqu'aujourd'hui*», raconte-t-elle. Plusieurs membres de son équipe d'avocats, eux aussi visés, craquent sous la pression et démissionnent. Par voie de presse, sa propre mère l'appelle à jeter l'éponge : «*Si Huda ne craint pas pour sa vie, elle doit craindre pour la sécurité de ses enfants*», met-elle en garde.

Mais la soif de justice de l'avocate l'emporte. Après s'être terrée chez elle pendant un mois, elle repart au

combat pour obtenir la libération des prisonniers de l'ombre. Forte de sa nouvelle notoriété, elle continue de récolter des preuves et fait le siège du ministère de la Justice avec l'Union des mères de kidnapés, un groupement de femmes qu'elle cofonde. Au fil des mois, le collectif obtient la libération d'une centaine de détenus. C'est une première victoire.

La lutte depuis l'exil

L'espoir est de courte durée. L'année suivante, l'alliance entre les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite se fissure. En janvier 2018, les forces loyales aux Émirats – un ensemble de milices baptisées «la Ceinture de sécurité» – chassent de la ville le gouvernement du président Hadi, soutenu par Riyad et reconnu par les Nations unies. Elles renforcent leur emprise en redoublant de violence, et exécutent en mars 2019 un homme, témoin dans une affaire de viol. Des manifestations éclatent pour dénoncer ce meurtre et la mainmise des milices. Lors d'un rassemblement, un groupe de miliciens abat en plein jour Mohsen, le fils de Huda âgé de 18 ans. Les coupables n'ont jamais été arrêtés. Anéantie, Huda flanche pour la première fois. Elle envisage l'exil.

En août, l'aviation émiratie bombarde les troupes gouvernementales dans la banlieue d'Aden. La guerre tonne à nouveau aux portes de la ville, et les prestigieux prix

internationaux que Huda reçoit cette année-là ne suffiront pas à la protéger. Laissant deux de ses enfants derrière elle, l'activiste fuit avec sa plus jeune fille et trouve refuge à Mascate, la capitale omanaise. Elle n'est, depuis, jamais retournée à Aden. «*J'ai laissé derrière moi toute ma vie. Ma famille, mon travail, ma ville et mon pays. À la mort de mon père, il y a deux ans, je n'ai pas pu rentrer pour assister aux obsèques. J'ignore si je reverrai le Yémen un jour*», murmure-t-elle tristement. *Je travaille encore pour la libération des prisonniers de prisons secrètes, mais ce n'est plus pareil. Je suis loin, je n'ai plus prise sur les événements.*»

Malgré le cessez-le-feu signé en décembre 2023 par les Houthis et les forces gouvernementales, Huda n'est pas optimiste. «*Le Yémen est durablement éclaté entre différentes factions dont la haine est attisée par les ingérences étrangères. Plus aucun mécanisme permettant de faire respecter les droits humains ne fonctionne, les victimes pour lesquelles je lutte n'obtiendront probablement jamais justice.*» Plusieurs dizaines de milliers de personnes seraient toujours détenues dans les prisons du pays, en dehors de tout cadre légal. ●

1— « "Dieu seul sait qu'il est en vie". Disparitions forcées et violations liées à la détention dans le sud du Yémen », juillet 2018.

REPORTAGE

COP29

CLIMAT DE PEUR EN AZERBAÏDJAN

Bakou accueille du 11 au 22 novembre la conférence de l'ONU sur le changement climatique. Une consécration pour le régime d'Ilham Aliyev, qui, d'une main, emprisonne des centaines d'opposants tout en signant de l'autre d'importants contrats gaziers avec l'Europe.

– Par Théophile Simon, envoyé spécial en Azerbaïjan, et un photographe anonyme.



« **P**ourquoi y a-t-il un article sur toi dans le journal ? » Je viens à peine de caler tous mes rendez-vous à Bakou, quand je reçois ce SMS d'un ami journaliste qui travaille dans la ville. Sur la capture d'écran qu'il m'envoie, je lis mon nom en une d'un site progouvernemental azerbaïdjanais, barrée d'un titre racoleur : « *La France a envoyé un agent spécial à Bakou - Exclusif.* » Tout y est. Ma photo, mon pedigree, jusqu'à ma date d'arrivée en Azerbaïdjan, quelques jours plus tôt. On m'accuse « de participer à un scénario de provocation de Paris contre l'Azerbaïdjan » et de « collecter du renseignement » pour le compte des services secrets français. J'éteins mon téléphone et je balaie les alentours d'un regard. Le renseignement azerbaïdjanais a eu vent de mon reportage à la rencontre de la société civile locale, et a fait publier un article diffamatoire pour effrayer mes sources. Par prudence, je décide de quitter le pays par le premier avion et de continuer mes interviews à distance.

Retour en arrière. Au moment d'embarquer pour l'Azerbaïdjan, en ce début du mois d'août, je sais déjà que la petite nation caucasienne (10,4 millions d'habitants) traverse l'une des périodes les plus noires de son histoire politique. Une centaine de journalistes, d'avocats, d'élus d'opposition, de responsables associatifs et religieux ont été raflés au cours des dernières semaines par la police d'Ilham Aliyev, l'autocrate ayant succédé à son père en 2003. Au total, plus de 300 prisonniers d'opinion sont aujourd'hui recensés, un chiffre jamais atteint depuis l'indépendance de l'Azerbaïdjan, en 1991, à la chute de l'Union soviétique.

En approchant de Bakou, l'avion longe le littoral de la mer Caspienne. Au milieu d'une brume bleue par l'aube pointent des centaines de torchères. L'Azerbaïdjan est une puissance pétrolière et gazière en pleine expansion. Les avenues de Bakou sont impeccables. Des gratte-ciel futuristes surplombent une vieille ville refaite à neuf. Hôtels, boutiques de luxe s'alignent au garde-à-vous sur le front de mer. Tout est prêt pour accueillir les 40 000 invités de la COP29, la conférence annuelle sur le changement climatique organisée par l'ONU qui aura lieu à Bakou du 11 au 22 novembre.

L'événement sera pour le président Aliyev une consécration. En 2022, il a signé un gigantesque accord gazier avec l'Union européenne qui cherche en urgence à se sevrer des hydrocarbures russes. L'année suivante,



Captures d'écran de l'article du site azerbaïdjanais accusant notre journaliste d'espionnage.

il gagne sa guerre éclair sur l'enclave arménienne du Haut-Karabakh, dont il expulse les 100 000 habitants. Il ne lui restait plus qu'à consolider son pouvoir. Début décembre, il convoque une élection présidentielle anticipée – qu'il remporte avec 92 % des suffrages – et entreprend de museler les dernières voix dissidentes.

HARO SUR LES JOURNALISTES

Le 6 mars 2024, vingt policiers débarquent dans les bureaux de Toplum TV, l'un des derniers médias indépendants du pays. Farid Ismayilov, membre de la rédaction, leur ouvre la porte. On lui passe immédiatement les menottes. Il nous raconte la suite depuis l'écran de son ordinateur : « *Ils m'ont conduit à mon appartement. Là, dans le couloir de l'entrée, un policier a sorti une liasse de billets du manteau de mon colocataire. Il y avait 3 100 euros. Ils m'ont dit : "C'est à toi." Je leur ai fait remarquer que le manteau était beaucoup trop grand pour moi. Rien n'y a fait. C'était un coup monté* »,

se rappelle le jeune homme à la barbe hirsute. Au commissariat, les policiers l'accusent de contrebande de billets de banque. Il encourt jusqu'à huit ans de prison. « *On m'a relâché pour raisons médicales, le verdict sera rendu en avril. Je ne me fais pas d'illusions. Je serai condamné, comme tous les autres* », soupire Farid.

« ON VEUT LE TUER À PETIT FEU »

Son chef, le fondateur de Toplum TV, Alasgar Mammadli, est arrêté le même jour. Son traitement est identique. Une trentaine de policiers l'escortent chez lui puis exhument 6 300 euros en petites coupures de son meuble à chaussures, dans le vestibule. Malgré une suspicion de cancer de la thyroïde, l'homme de 56 ans est, depuis, maintenu en prison. Sa conjointe, Gunay, nous en parle : « *C'est un cauchemar, d'autant que son arrestation met en péril les études supérieures de nos deux enfants. Tout ce que voulait mon mari, c'était offrir une information équilibrée. Le peu de liberté qu'il nous restait est en train de disparaître.* » Absas, un autre média indépendant, a lui aussi été réduit à néant. Ses six journalistes ont été inculpés en août de divers « *crimes économiques* », dont la contrebande de billets. Incarcérés depuis un an, ils encourrent douze ans de prison. En décembre, les fondateurs de Kanal-11 et Kanal-13, deux chaînes d'information sur YouTube, ont été arrêtés à leur tour. Hormis l'agence de presse Turan, plus aucun média indépendant ne fonctionne en Azerbaïdjan.

Les journalistes ne sont pas les seules cibles. Depuis l'été dernier, Ilham Aliyev s'en prend à plusieurs intellectuels connus au-delà des frontières. Gubad Ibadoglu, universitaire de rang international et spécialiste de la corruption, est arrêté le 23 juillet. Deux voitures de police ont d'abord percuté son véhicule, avant qu'une vingtaine d'agents ne l'embarquent avec son épouse. Le militant pour les droits humains Anar Mammadli, lauréat du prix Vaclav-Havel en 2014, est lui arrêté en avril [lire son portrait p. 52]. Toujours les mêmes techniques d'accusation : faux-monnayage pour le premier, contrebande de billets pour l'autre. Les deux risquent une dizaine d'années de prison.

« *Mon père possède de puissants réseaux de soutien à travers le monde.* » Zhala Bayramova, âgée de 26 ans, est la fille de Gubad Ibadoglu. Elle parle à *La Chronique* depuis la Suède, où elle

poursuit en exil sa carrière d'avocate. « *Son verdict sera un vrai test de la détermination du régime* », explique-t-elle. Encore faut-il que son père survive jusque-là. Atteint d'un diabète et d'une maladie du cœur, le quinquagénaire ne peut plus recevoir de soins médicaux. « *Les hôpitaux de Bakou ne veulent pas l'opérer, de peur de froisser le régime. Il faut qu'il se soigne à l'étranger, ce qu'on lui refuse. On veut le tuer à petit feu, par manque de soins, comme le Kremlin a tué Alexeï Navalny* », accuse la jeune avocate.

La répression touche enfin de plein fouet les milieux religieux. Sur les 303 prisonniers politiques recensés en juin par l'ONG Institute for Peace and Democracy, installée aux Pays-Bas, 208 appartiennent à des organisations religieuses.

Le Mouvement pour l'unité des musulmans (MUM) est particulièrement visé. Ce groupe chiite non violent et conservateur plaide pour un rôle accru de l'islam dans la société azerbaïdjanaise, qui a hérité de l'Union soviétique une tradition séculaire. La quasi-totalité de sa hiérarchie se trouve derrière les barreaux, presque exclusivement pour « trafic de drogue ».

TORTURE SYSTÉMATIQUE

« *Ces accusations sont loufoques, surtout à l'encontre de religieux* », s'étrangle Elnara Pashayeva, la sœur d'Agali Yahaev, l'un des dirigeants du MUM arrêté le 31 août avant d'être condamné à sept ans de prison pour trafic de drogue. L'homme avait déjà passé douze ans derrière les barreaux en raison de son activisme. « *Cette fois, il a cédé tout de suite et a signé son acte d'accusation. Lors d'une précédente arrestation, en 2022, il avait été horriblement torturé. En plus de tabassages en règle, ils lui ont arraché la barbe du visage, ont frappé tous ses organes au point qu'il a saigné pendant trois semaines. Ils l'ont aussi menacé de le violer avec une batte de base-ball* », raconte Elnara avant de fondre en larmes.

« **Les Européens ont des moyens de pression économique sur Aliyev mais ils n'en font aucun usage** »

– Zohrab Ismayil, économiste





DE GAUCHE À DROITE ET DE HAUT EN BAS :
Les opposants et proches : Elgiz
Gahraman, Elnara Pashayeva,
Farid Ismayilov, Gunay Mammadli,
Fuad Ahmadli.

Elgiz Gahraman, un ancien activiste prodémocratie, a passé trois ans dans les prisons du pays de 2016 à 2019. Lui aussi a subi la torture : « *Elle démarre généralement lors des premiers jours de la détention, pour obtenir une confession. J'ai été frappé à la tête et aux organes génitaux des dizaines de fois, puis enchaîné au chauffeur du chef de la police. Il m'accompagnait partout, jusqu'aux toilettes. La torture psychologique était épouvantable.* » Le trentenaire en gardera pour le reste de ses jours d'importantes séquelles à la colonne vertébrale.

« L'EUROPE NE DÉFEND PAS SES VALEURS »

L'omniprésence de la torture dans les geôles d'Ilham Aliyev n'est pas nouvelle. En juillet, le Conseil de l'Europe a dénoncé la persistance « *d'allégations de mauvais traitements graves, voire des actes de torture* » dans les prisons du pays. Pour le jeune Fuad Ahmadli, âgé de 34 ans, prisonnier politique de 2016 à 2020, lui-même torturé pendant près d'un mois, la pratique est même de plus en plus courante. « *Les gens qui sont arrêtés aujourd'hui courrent des risques bien plus sérieux qu'à mon époque. Il y a dix ans, les geôliers recourraient souvent au chantage pour obtenir une confession. On menaçait de s'en prendre à un enfant, à une sœur, à un parent. Désormais, la torture est systématique* », affirme-t-il.

Pourquoi Ilham Aliyev accélère-t-il la répression ? La société civile azerbaïdjanaise se perd en conjectures.

Un économiste pointe la chute des réserves de pétrole, qui pousserait le président à prendre les devants d'une future grogne populaire. Zhala Bayramova, elle, devine chez lui une peur de voir se propager à son pays

la soif de liberté à l'œuvre dans d'autres pays de l'ex-URSS, comme la Géorgie ou l'Ukraine. La répression religieuse viserait, quant à elle, à affaiblir l'influence de l'Iran, le grand voisin chiite.

Seule certitude, la pression internationale a du mal à peser sur la situation des droits humains. En avril, le Parlement européen a voté une résolution d'urgence qui condamne la répression du régime Aliyev, dénonce la décision d'accorder à Bakou l'organisation de la COP29, et appelle la Commission européenne à revoir l'accord gazier signé en 2022. Résultat ? Nul : l'économie européenne a trop besoin de l'Azerbaïdjan. Deux mois après le vote de la résolution, Bruxelles courtisait Bakou pour servir de lieu de transit au gaz russe encore importé par l'Europe, qui cessera de passer par l'Ukraine en 2025. L'Azerbaïdjan se trouve de surcroît sur le tracé du projet de gazoduc qui reliera les champs gaziers du Turkménistan et du Kazakhstan au Vieux Continent. L'économiste Zohrab Ismayil enrage : « *L'Europe achète la grande majorité du gaz produit par l'Azerbaïdjan. Les Européens ont donc d'énormes moyens de pression économiques sur Ilham Aliyev, mais ils n'en font aucun usage. Leur priorité est celle de l'approvisionnement énergétique, loin devant les droits humains.* » Et il conclut : « *Si l'Europe ne défend pas ses valeurs lorsqu'elle fait des affaires, n'y perd-elle pas son âme ? Cette COP29 doit servir à éveiller les consciences.* » ●

Nahran Omar, région de Bassorah, dans le sud-est de l'Irak. Les jeunes vivent et jouent à une centaine de mètres des torchères de pétrole. Malgré plus de 115 milliards de recettes pétrolières annuelles, les habitants ne sont pas aidés par l'État pour reconstruire leur vie ailleurs.



PORTFOLIO

IRAK LES ENFANTS MAUDITS DE LA GUERRE

Par Gaspard Thierry Karoglan (texte et photos)



En Irak, la population, notamment les enfants, continue de souffrir des guerres qui se sont succédé ces dernières décennies. Les dommages sont visibles dans la région de Bassorah, que les Américains ont massivement bombardée lors des guerres du Golfe de 1991 à 2003. Ces munitions ont libéré des poussières radiotoxiques qui contamineront l'environnement pendant plusieurs milliards d'années. Plus de 440 tonnes d'uranium appauvri ont été déversées sur plus de 300 sites irakiens. Les médecins ont constaté depuis une explosion des cancers et des malformations infantiles. Bébés au crâne mal formé, sans bras, dépourvus d'appareil génital... Les familles sont marquées par la souffrance et la honte, dans l'indifférence d'un État en faillite, rongé par la corruption, incapable d'investir dans le système de santé.

Dans cette région du sud, une autre source de pollution majeure s'ajoute : le pétrole.

Son extraction libère des gaz comme des oxydes d'azote ou du benzène, cancérogène avéré, qui pourraient être captés et utilisés comme source d'énergie. Mais cela impliquerait des coûts et une réduction de la production. Les compagnies nationales et internationales, Exxon Mobil ou BP, préfèrent brûler ces gaz polluants. Une loi interdit la présence d'un puits à moins de 10 kilomètres des habitations, mais elle n'est pas respectée. Le pétrole finance près de 90% du budget de l'État, rien ne saurait entraver son exploitation.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, l'Irak présente le plus haut taux de leucémie et de lymphomes au monde. Suivant les régions, certains cancers ont été multipliés par 40 ces trente dernières années. C'est le cas de Bassorah et des villages alentour, tel celui de Nahran Omar, où j'ai pris ces photographies en février 2023. Et où plus d'une personne sur 10 est atteinte d'un cancer.

34

35

LA CHRONIQUE



Gazi Shanoof et son fils de 10 ans, Abbas, qu'il a réussi à faire soigner d'une leucémie en Iran. Le taux de mortalité des bébés atteints de leucémie approche les 90 % dans le sud du pays.



Aya Mustafa Jabar, 12 ans, atteinte d'un cancer à la naissance, est totalement dépendante. L'organisme des enfants est 4 fois plus impacté par les polluants radiotoxiques.

Abdelredha Askar est l'un des croque-morts du cimetière pour enfants de Mohammed Jawad, au centre de Bassorah. Depuis 1988, il a lavé les corps de 10 000 enfants. « *J'ai vu des corps que je ne pourrai jamais oublier. De petits anges qui avaient la forme de monstres.* »





Taleb Mahood Ubaid, 27 ans, père de 3 enfants, a été diagnostiqué d'un cancer. Plusieurs membres de sa famille, frères, sœurs, neveux et nièces, souffrent également de cette maladie, ont eu des enfants mort-nés ou touchés par de graves anomalies congénitales. « *Que deviendront mes enfants si je meurs ?* » Ils vivent tous à proximité d'une zone bombardée par l'armée américaine et d'un site d'extraction pétrolière.



Basheer Al Musawi, 58 ans, est maire de Nahran Omar. À la limite du village, un nouveau complexe va extraire du pétrole dans quelques mois, au mépris du droit irakien et international. Une source supplémentaire d'inquiétude pour le chef du village, déjà accablé par les ravages provoqués par le premier complexe.

DÉBAT

VIOLENCE CONJUGALE :

En France, de plus en plus de tribunaux s'appuient sur la notion de « contrôle coercitif » pour condamner un conjoint qui isole, dévalorise et dénigre sa compagne au quotidien. Le contrôle coercitif doit-il devenir une infraction à part entière ?

– Propos recueillis par Eva Tapiero

ANDREEA GRUEV-VINTILA
Maîtresse de conférences
en psychologie sociale¹



Une reconnaissance juridique du contrôle coercitif est essentielle, car les visions traditionnelles de la violence conjugale définissant celles-ci à partir d'agressions et d'actes de violence physique ne traduisent pas toujours correctement la réalité des victimes. Le concept de contrôle coercitif permet, lui, de définir la violence conjugale à partir du contrôle qu'une personne exerce sur l'autre. Il permet d'observer l'entrelacement de violences parfois physiques avec d'autres tactiques de soumission d'autrui, comprenant : isolement, intimidations, menaces, régulation du comportement quotidien, violences sexuelles... L'impact sur la santé physique, mentale et sociale est dévastateur et durable. Ce contrôle coercitif est souvent le terreau du viol conjugal et le précurseur majeur des féminicides et des homicides d'enfants.

Les récents arrêts de la cour d'appel de Poitiers ont fait appel à cette notion pour caractériser des infractions déjà existantes dans notre Code pénal. Certains actes pris individuellement peuvent sembler anodins, mais le contrôle coercitif permet d'identifier leur caractère cumulatif, d'observer le schéma global et de sanctionner l'ensemble. Les juges ont ainsi pu infirmer la relaxe d'un des agresseurs et agraver les peines pour les autres. Lorsque des enfants mineurs étaient concernés, ils ont déduit la nécessité de restreindre les droits parentaux de l'agresseur sur l'enfant. Reconnaître l'enfant comme victime adjacente est fondamental, car le risque pour lui n'est déchiffrable qu'à la lumière du contrôle coercitif exercé sur la mère.

Inscrire le contrôle coercitif dans la loi, en faire une infraction, permettrait donc de mieux prévenir cette violence, d'améliorer la protection des victimes et la poursuite des agresseurs. Les policiers, les magistrats et les professionnels de la protection de l'enfance ne pourraient plus, comme cela se fait encore, confondre conflit et violence conjugale, méconnaître que celle-ci affecte disproportionnellement les femmes et leurs enfants, ou mobiliser le stéréotype de la femme manipulatrice. La doctoresse en droit Catherine Le Magueresse rappelle que la reconnaissance juridique des violences est une avancée dans la prise en compte du vécu des victimes. Même imparfaite, elle fait bouger les lignes, change les pratiques professionnelles et les représentations sociales, encourage les victimes comme les tiers à agir plus tôt.

1– Autrice du livre *Le Contrôle coercitif au cœur de la violence conjugale*, éd. Dunod.

VERS UNE NOUVELLE INFRACTION ?

PIERRE-GUILLAUME PRIGENT
Sociologue et enseignant
à l'université de Bretagne-Occidentale²

La notion de contrôle coercitif, née du travail de militantes et de féministes dans les années 1970 et mise en lumière par le chercheur Evan Stark, décrit la manifestation dans le couple de la domination patriarcale. Mais pour faire entrer le contrôle coercitif dans le droit, il faut d'abord s'entendre sur sa définition précise. Pour l'instant, il n'y a pas de consensus. On peut le définir à partir des effets sur la victime. On peut le définir aussi en considérant le mode opératoire de l'agresseur : par les tactiques que les hommes mobilisent pour « contrôler » leurs partenaires. Dans nos recherches conjointes avec Gwénola Sueur, doctorante en sociologie, nous en avons identifié plusieurs : l'isolement, la privation de ressources, le contrôle patriarchal des activités quotidiennes (habillement, nourriture, sorties), la dévalorisation, la confusion, la surresponsabilisation, l'intimidation et la violence. Par ailleurs, le contrôle coercitif n'est pas seulement un comportement intime : il s'exprime dans un contexte social d'inégalité structurelle entre les hommes et les femmes – biais et normes de genre, discriminations – sur lequel le conjoint s'appuie et qui rend ses stratégies particulièrement efficaces.

Le contrôle coercitif est un outil sociologique que la police et les magistrats peuvent utiliser – à condition d'y être formés – pour comprendre et pour prouver les violences conjugales. Il n'est pas nécessaire de l'introduire dans notre droit pénal afin de punir des agresseurs. C'est ce qu'a fait l'Écosse en 2018, avec un résultat peu satisfaisant : les victimes se plaignent toujours des mêmes lenteurs et du même manque de soutien de la justice après leur dépôt de plainte. Ce que cette expérience écossaise démontre, c'est que l'enjeu se situe du point de vue des pratiques judiciaires : il faut écouter les femmes et créer les conditions pour qu'elles le soient, car aujourd'hui, celles qui dénoncent les violences sont encore soupçonnées de mentir ou de chercher à séparer indûment les enfants du père. Cette perception s'améliore, mais il faut y travailler en priorité. Si nous supprimons ce biais des femmes « manipulatrices » et « menteuses », et que nous prêtions systématiquement attention à leurs récits, ce sera déjà une révolution.

Ne nous précipitons pas, sous peine de décevoir ou de trahir les femmes. Tirons les enseignements du terrain avec rigueur et réflexions critiques. La prise en charge doit s'améliorer, et nous n'avons pas besoin de faire du contrôle coercitif une infraction pénale pour mieux rendre justice.

2– Coauteur avec Gwénola Sueur du livre *Le Contrôle coercitif : intérêts d'une notion, limites de l'incrimination*, éd. AJ Pénal.



CULTURE

FILM DOCUMENTAIRE

Emmurés

Pendant six ans, Cédric Gerbehaye a été autorisé à tourner dans des prisons belges. Son travail au long court offre un regard inattendu sur ce qui se cache derrière les murs.

Comment mange-t-on en prison ? Comment dort-on ? À quoi ressemble la journée d'un détenu, la nuit d'un gardien, le quotidien d'une mère incarcérée avec son nourrisson ? Il est rare qu'un film documentaire approche de si près l'univers carcéral. Le photographe belge Cédric Gerbehaye a eu carte blanche pour réaliser ce long-métrage tourné en noir et blanc dans des vieilles prisons de Belgique, dont celles de Saint-Gilles et de Forest à Bruxelles.

La première a été construite en 1884, la seconde en 1910, et toutes deux sont connues pour leur surpopulation, la vétusté des locaux et des cellules sans eau courante. Le réalisateur qui habitait dans la rue reliant ces lieux de détention a pu y travailler en immersion d'octobre 2016 à novembre 2022. Seul, sans le soutien d'une équipe technique, il a gagné la confiance de chacun, ce qui lui a permis d'éviter de flouter les visages. « J'ai attendu trois ans avant de demander

à utiliser des micros-cravates pour enregistrer les gens », explique-t-il. La caméra filme la peau des détenus torses nus au petit matin, les explosions de colère, les émotions des gardiens, les portables cachés dans les toilettes. On sent la dimension organique de la prison : ici, les corps travaillent, transpirent au sport, se détendent sous la douche. « Il y a des moments où je suis devenu fou ici », confie un gardien proche de la retraite, qui laisse échapper des larmes





© CÉDRIC GERBEHAYE/CITIZEN FILMS/INDUSTRIE FILMS/SAVAGE FILM/SHELTER PROD/ESPRIT LIBRE PRODUCTION

LE COUP DE CŒUR DE LA RÉDACTION

Le documentaire s'ouvre sur des images familières, mais percutantes : des gendarmes en tenue de combat, armes à la main, déployés en pleine nature. Les grenades explosent, les bulldozers avancent sans pitié. Cabanes, maisons en bois, tout est rasé sur la ZAD (Zone à défendre) de Notre-Dame-des-Landes, occupée par des défenseurs de l'environnement qui contestaient, jusqu'en 2018, un projet d'aéroport imposé par l'État. Soudain, silence. Le chaos s'efface. Un plan fixe envahit l'écran, baigné d'une étrange tranquillité. Une tour de guet se découpe sur le ciel, où des nuages défilent lentement, dans un calme perturbé par des chants d'oiseaux et des voix lointaines. Un plan de 5 longues minutes, avant que 39 autres ne prennent le relais, tous aussi fixes, sans montage. On y voit des bras pétrir de la farine, des femmes abattre un mur à coups de masse, un cheval immobile, devant sa charrue. L'observation devient hypnotique, comme celle d'un enfant fasciné par la vie minutieuse d'une colonie de fourmis. De 2022 à 2023, les réalisateurs Guillaume Cailleau et Ben Russell ont filmé le quotidien des 150 personnes restées sur la ZAD pour vivre de la terre, de l'élevage et du maraîchage. En trois heures cinquante d'images quasi ethnographiques, leur documentaire met en lumière le combat discret de cette communauté qui défend son droit à la désobéissance civile.

- M.D.

à l'évocation de son départ. Bien sûr, il y a des « pétages de plomb », des gueules cassées plein cadre, mais le film évite le voyeurisme, soulignant les atteintes à la dignité humaine. Que dire quand on voit cette femme revenir en prison après son accouchement, le couffin et le bébé dans le fourgon pénitentiaire ? Plutôt qu'une voix off, le réalisateur utilise la bande-son des actualités, diffusées par les télévisions allumées non-stop dans les cellules. Sur le petit écran, des officiels déplorent une justice sous-dotée. « *On est avec des humains, on n'est pas des machines, et on n'a aucune formation pour gérer du vivant* », avoue un gardien. Ce projet n'aurait pas vu le jour sans l'incroyable directeur de la prison de Forest, Vincent

Spronk, à qui revient la tâche ingrate d'organiser la fermeture de l'établissement. Cash, chaleureux, il ne cache pas ses critiques à l'égard de l'institution. La Belgique a été condamnée à plusieurs reprises par des juridictions nationales et internationales ces vingt dernières années pour ses conditions indignes d'incarcération. La prison de Forest a fermé en 2022. Celle de Saint-Gilles le sera en fin d'année. Aux dernières nouvelles, le nouvel établissement de Haren, censé prendre la relève, serait déjà saturé.

- Adélaïde Robault

La Peine

Cédric Gerbehaye

Écrit avec Andres Peyrot.

1 h 30. Sortie le 13 novembre.

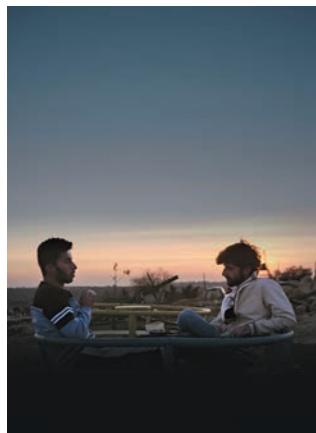
Direct Action

Guillaume Cailleau et Ben Russell

3 h 50. Sortie le 20 novembre.

FILM DOCUMENTAIRE

La solution à quatre amis



© L'ATELIER D'IMAGES

Ce documentaire est le journal unique d'une résistance au quotidien, en même temps que l'histoire d'une rencontre. La résistance, c'est celle des habitants de Masafer Yatta, un ensemble de villages palestiniens de Cisjordanie proches d'Hébron et sous occupation depuis 1967. En 1980, l'armée israélienne a déclaré leurs terres « zone d'entraînement militaire ». Il s'est ensuivie une bataille juridique que les villageois ont perdue en 2022 et qui a validé l'expulsion d'au moins 1 800 personnes et la destruction de leurs habitations. La rencontre implique, elle, deux Israéliens, le journaliste Yuval Abraham et la cinéaste Rachel Szor, et deux Palestiniens, l'activiste et journaliste Basel Adra et son camarade Hamdan Ballal. À quatre, ils ont coréalisé ce film de juin 2019 à fin 2023. On y suit Basel Adra, de jour comme de nuit, caméra au poing pour montrer les bulldozers et l'armée qui démolissent les maisons de ses voisins, de sa famille. Yuval Abraham n'est jamais loin. Même silhouette longiligne, même visage barbu, même génération, les deux hommes témoignent ensemble. Dans les moments de répit, ils partagent un repas en s'interrogeant sur leur quotidien et celui de leurs peuples, et sur cette coexistence difficile mais qu'ils espèrent. Très prenant par sa charge émotionnelle, *No Other Land* a reçu plusieurs récompenses dont le prix du meilleur documentaire à la Berlinale. Suivi par 25 000 personnes sur Instagram, Basil Adra continue de médiatiser ce que vivent les villageois palestiniens de Masafer Yatta. Il écrivait, le 20 septembre dernier : « *Les choses ne font qu'empirer depuis que nous avons fait ce film : aujourd'hui, mon père a été kidnappé par les soldats, ses yeux bandés, il a été menotté pendant des heures sans raison.* » Quant à Yuval Abraham, il est l'objet de menaces de mort de la part de l'extrême droite israélienne qui a pris sa famille pour cible.

— Adélaïde Robault

No Other Land

Basel Adra, Hamdan Ballal, Yuval Abraham et Rachel Szor
1 h 35. Sortie le 13 novembre.

Film soutenu par Amnesty International.

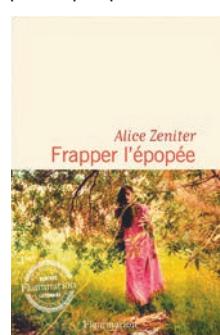
ROMAN

Nouvelle-Calédonie, une histoire revisitée

« *C'est une distance qui ne s'avale pas.* »

Cette distance, ce sont les 20 000 kilomètres qui séparent la France de la Nouvelle-Calédonie. Tass, jeune Calédonienne descendante de déportés algériens, revient à Nouméa après plusieurs années en métropole et une rupture sentimentale. Professeure de littérature dans un lycée, elle est troublée par la beauté de jumeaux de sa classe, un garçon et une fille aux mystérieux tatouages. Un jour, ils disparaissent, sans explication. Tass part à leur recherche et rencontre des personnages, comme elle, en quête d'identité. Dans *Frapper l'épopée*, Alice Zeniter livre un récit incisif et sensuel sur la mémoire, la transmission, l'héritage colonial de l'archipel. Elle plonge dans la complexité de l'île paradisiaque transformée en bagne par les colons français. Un passé qui ne passe pas, incarné par un trio indépendantiste kanak prônant un mode de résistance original : « *l'empathie violente* ». Sur tout le territoire, ses disciples discrets mènent des actions absurdes pour faire ressentir aux Blancs l'expérience de la dépossession : ils s'introduisent dans les maisons, ne volent rien, déplacent tous les objets ; ils dérobent les cartes bleues pour ne faire que de minuscules achats inutiles. Un texte d'une grande virtuosité romanesque et poétique pour raconter l'histoire tragique

de cette terre où personne n'est chez soi.
— Flore de Borde



Frapper l'épopée

Alice Zeniter
Éd. Flammarion, 352 p., 22 euros.



© PYRAMIDE DE DISTRIBUTION

LIVRE

Ces Russes qui s'opposent à la guerre

Anya Stroganova

Ils prêtent main-forte aux déserteurs. Ils collent des affiches antimilitaristes. Ils créent des médias pour contrer la propagande poutinienne ou viennent en aide aux réfugiés ukrainiens : ils sont les dissidents russes d'aujourd'hui, engagés dans le mouvement antiguerre. La journaliste de RFI Anya Stroganova publie 15 récits-portraits de ces hommes et de ces femmes qui agissent, pacifiquement, pour que cesse l'attaque contre l'Ukraine et que leur pays devienne une démocratie. – M.D.

Éd. Les Petits matins, 144 p., 12 euros.

En partenariat
avec Amnesty International.

FRESQUE

Un nouveau mur des droits humains

Olivia De Bona

Une farandole de mains rouges, sur fond vert et bleu : des mains de femmes, brandissant des pancartes intitulées « Droit des femmes » ou « Droit à l'IVG ». Puis les phrases « Je te crois », « Je te console », « Je te célébre », sur une partition volante : l'artiste muraliste Olivia De Bona a réalisé la deuxième œuvre du mur des droits humains, né d'une convention entre Amnesty International et la Ville de Paris. Une fresque poétique et féministe visible dans le 12^e arrondissement parisien. – M.D.

Mur des droits humains
36 rue du Sahel (Paris 12^e)

FILM

Mirages de la célébrité

Le « diamant brut » que dépeint Agathe Riedinger dans son premier long-métrage présenté à Cannes est une jeune fille du Sud prénommée Liane. Belle, vive, rebelle, elle se veut une princesse des temps modernes, tout en fard, strass, gloss, botox et silicone. Ses vêtements sont de marque, volés ou détournés, son chien s'appelle Hermès, son royaume est une terre étrange à la couture des cités et des forêts, un no man's land brûlé de soleil et de poussière où elle vit exilée avec une mère que la misère a durcie. Elle ne pense, bien sûr, qu'à s'en échapper et s'invente crânement une double vie où tout brille dans le pays de cocagne des réseaux sociaux. Le temps s'arrête lorsqu'elle reçoit l'appel d'une directrice de casting qui se dit sous le charme d'une de ses vidéos et lui laisse entrevoir une participation à une émission de téléréalité tournée à Miami. Le paradis des influenceurs et des beautés synthétiques s'ouvre à Liane. Mais ce n'est qu'un vertige.

Diplômée des Arts décoratifs, Agathe Riedinger avait déjà réalisé deux courts-métrages, *Eve et J'attends Jupiter*, sur les mirages de la perfection physique et de la célébrité. Dans « *Diamant brut* », elle met en scène l'univers de la téléréalité sans le montrer. Cramponnée au corps d'Agathe, à ses emportements, à ses provocations, à ses réactions à fleur de peau, elle filme avec empathie la torture de l'attente et la fluctuation des rêves qui ne sont voués qu'à l'échec. La verve époustouflante de Malou Khebizi, repérée lors d'un casting à Marseille, porte le personnage de Liane et fait d'elle la tragique guerrière d'une génération perdue par de troubles jeux de miroirs et d'apparences. Elle fuit la société des hommes, le monde virtuel l'aspire. Entre les deux, il n'y a que l'épaisseur d'une adolescence où elle tourne en rond comme une lionne en cage.

– Laurent Rigoulet

« *Diamant brut* »

Agathe Riedinger

1 h 43. Sortie le 20 novembre.

« Je suis scandaleux »

Dans son dernier roman, l'écrivain marocain Abdellah Taïa remet en scène les éléments clés de son enfance : la pauvreté, les six sœurs protectrices, la ville de Salé, la tragédie, mais aussi la force d'une homosexualité vécue dans la violence au Maroc.

Depuis qu'il s'est installé en France, à l'est de Paris, sur les hauteurs de Belleville, entouré d'immigrés, des exilés comme lui, Abdellah Taïa entend des voix. Elles lui parlent de bien des manières, âpres et lyriques, douces, brutales, ensorcelantes. Elles lui parviennent toujours du même endroit, Hay Salam, le quartier populaire de Salé, « jumelle » de Rabat, où il a passé son enfance au bord de l'Atlantique. « Salé la maudite. Salé la pute. Salé qui pue. Salé la prison. Salé l'enfer. Salé l'incendie permanent. Salé sans cœur. Mon Salé que j'aime malgré tout, malgré moi. » Il s'en est sauvé en 1999, à 26 ans, dans l'espoir d'embrasser en France le métier de cinéaste. Il est devenu écrivain avant tout. Onze romans déjà qui, depuis *Mon Maroc* en 2000, le ramènent invariablement sur les terres de sa ville natale, à l'écoute de sa famille, des émois, des peurs et des traumatismes de l'enfance, le « théâtre » de sa vie. Car dès les premières années, il n'y a aucun doute, Abdellah Taïa sait qu'il est de ceux que le Maroc condamne et violence : « Les gamins efféminés. Les chochottes. Les petites filles au nom de garçon. Les homos. Les pédés. » L'homosexualité, qui fut parfois sa « tragédie », il en fait une force irréductible, un noyau en fusion qui embrase ses récits. En 2006, il a été le premier écrivain marocain à l'assumer publiquement en une du magazine francophone *Telquel*, alors qu'elle reste illégale au Maroc et punissable d'emprisonnement.



© ABDERRAHIM ANNAG

Pour le tranchant et bouleversant *Bastion des larmes*, Abdellah Taïa s'est attaché à remonter (encore) aux sources de sa sexualité, à faire fleurir les voix de ses six sœurs aînées, « Kamla (la Parfaite), Farida (l'Unique), Hadda (la Tranche), Samira (la Veilleuse), Ilham (l'Inspiration) et Ibtissam (la Souriante) ». Il a partagé leur intimité, leur nudité, leurs sentiments, leurs manigances dans le petit appartement de Hay Salam où ils dormaient à neuf dans la même pièce, « promiscuité sublime et infernale ». « Des actrices vraies. Fascinantes.



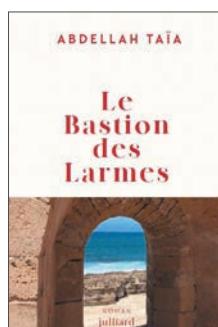
« Sortir de l'ombre ! Relever la tête ! Dire la vérité, ma vérité ! Être : Abdellah. Être : Taïa. »

Magnétiques. Des bombes. Des stars. Des divas. » Ces femmes, dit-il, ont fait son éducation homosexuelle. Elles lui ont appris la critique, l'ironie, la transgression, le vol aussi, elles qui parlaient et riaient sous cape, se moquaient du roi et des petitesses des hommes tout-puissants. « *Elles ont montré la voie pour que le petit garçon gay, le petit danseur efféminé qui les ravissait ne soit pas détruit. Elles ont préparé le terrain comme elles le faisaient pour elles-mêmes, pour se défendre entre elles et s'arranger de ce que la société attendait d'elles.* » Abdellah Taïa les a vues partir l'une après l'autre pour un même horizon. Il a regardé les hommes les emmener et les soumettre. Il a le mariage en horreur. Il voudrait croire ses sœurs libres toujours, comme il les a connues, comme il les a aimées et admirées. « *C'est toujours elles qui, courageuses, vont au bout des choses et renouvellent le goût de la vie.* »

Il y a constamment, dans les romans d'Abdellah Taïa, une face sombre, une meurtrissure au cœur même de l'amour, et elle est atroce. En dehors de l'intimité cajolante de ses sœurs, la vie est un drame, l'homosexualité est « *haram* », les pédés sont des « *mécréants* ». Et les enfants comme lui, des proies que personne ne songe à protéger, pas même les siens. « *Comme tout le quartier, ils suivaient tranquillement le feuilleton tragique de ma vie, fait-il dire à un de ses personnages. Ils n'étaient pas*

choqués de me voir revenir à la maison dans cet état. Ensanglanté. Détruit. » Le viol est une constante de son enfance, la solitude aussi. Son travail de romancier, pense-t-il, n'est pas d'accabler, de rechercher la vengeance, mais de chercher à aimer et à sublimer : « *Au lieu de cracher sur un monde qui lui-même est déjà défavorisé, appauvri, abandonné par les riches, le pouvoir, le gouvernement et le roi, et détruit par le colonialisme, je veux essayer de voir tout cela sous un angle beaucoup plus complexe.* » En choisissant la voie de l'art, Abdellah Taïa est entré en guerre. Il s'est battu pour apprivoiser le français, langue des riches et des dominants au Maroc, l'apprendre pour la maîtriser et être « *le meilleur d'entre tous* ». Il a décroché une maîtrise de littérature française et, à Rabat, s'est immergé dans Proust, avant de se lancer dans une thèse sur Fragonard et le roman libertin du XVIII^e siècle. La littérature l'a mené au cinéma où il a réalisé *L'Armée du salut*, présenté à Venise en 2013, et *Cabo Negro* qu'il vient de terminer. Sa famille, de son propre aveu, le lit peu et a été choquée par son coming out en 2006. Mais il la propulse dans une autre dimension, c'est nécessaire, c'est vital, c'est une révolution, écrivait-il dans une lettre ouverte à sa mère en 2009 : « *Je sais que je suis scandaleux. Pour vous. Et pour les autres autour de vous : les voisins, les collègues au travail, les amis, les belles-mères... Je vous entraîne dans cette aventure, qui ne fait que commencer pour moi et pour les gens comme moi : exister enfin ! Sortir de l'ombre ! Relever la tête ! Dire la vérité, ma vérité ! Être : Abdellah. Être : Taïa. Être les deux. Seul. Et pas seul à la fois.* »

— Laurent Rigoulet



Le Bastion des larmes
Abdellah Taïa
Éd. Julliard, 224 p., 21 euros.

VIE DU MOUVEMENT

– Pages réalisées
par Grégoire Osoha



NOÉ CONTRE GOLIATH

À tout juste 17 ans, le Rémois Noé s'engage contre les géants de la technologie pour Amnesty International.

AU CENTRE
Noé a découvert au lycée sa fibre Amnesty International.
© GRÉGOIRE OSOHA

À DROITE
De jeunes ambassadeurs sélectionnés par People vs Big Tech. C'était leur premier atelier de réflexion à Londres, en septembre.
© AIF

Avec sa marinère blanc et bleu marine, son sac à dos rouge, Noé est un adolescent comme on en croise tous les jours. Enfin, pas tout à fait. Car depuis un an, Noé a décidé de faire de la défense des droits humains un engagement. Tout a commencé en septembre 2023 avec une présentation d'Amnesty International par l'Antenne Jeunes de son lycée. « *J'avais la flemme, mais des amis m'ont poussé à les y accompagner.* » Résultat: Noé est emballé. Il participe aux « permanences d'Amnesty », des séances d'une heure, pendant lesquelles les élèves débattent librement des droits humains. Ces actions lui plaisent tellement qu'au printemps il se fait élire comme représentant des jeunes à l'assemblée générale d'Amnesty International France.

Au sein du mouvement, on pense naturellement à lui pour candidater à l'atelier international « Améliorer les réseaux sociaux de demain », organisé pour les 16-25 ans par le réseau People vs Big Tech¹. Quatre jours durant lesquels 20 jeunes Européens doivent imaginer une campagne de mobilisation pour rendre les réseaux sociaux plus sûrs, plus sains et plus respectueux des droits humains. « *Je ne suis pas contre les réseaux sociaux par principe, précise Noé, mais je pense qu'il faut les réguler. Il n'y a qu'à penser aux récents suicides causés directement par le harcèlement sur les réseaux.* » Le lycéen sait combien les gens de son âge sont exposés: « *Quand j'arrive dans le hall du lycée et que je vois tout le monde penché sur son téléphone, je me dis: "là, c'est grave".* » L'atelier de People vs Big Tech s'est déroulé à Londres au début du mois de septembre. Au programme: apprentissage des techniques de plaidoyer, *media training* (« formation aux médias ») et brainstorming.





« J'ai parfois eu du mal à suivre parce que tout se faisait en anglais, mais je me suis accroché. » Et Noé a été conquis. Par la qualité des enseignements d'abord, puis par la bienveillance des participants, leur cohésion et leur détermination. Ensemble, ils se sont motivés pour manifester devant le siège de Meta, les bras chargés de milliers de pages contenant leurs données personnelles collectées par l'entreprise.

Pendant les ateliers, Noé a rencontré Shanley Clemot McLaren, l'une des fondatrices de l'association Stop Fisha qui lutte contre la divulgation de photos et vidéos intimes sans consentement sur les réseaux sociaux. Avec ses collègues, Shanley a obtenu des dirigeants de Snapchat qu'ils suppriment ce type de comptes systématiquement (voir le podcast « Sale p*** : la haine 2.0 » d'Amnesty International France). C'est bien le signe, se dit Noé, que rien n'est impossible. L'atelier lui a aussi enseigné les potentialités qu'offre le plaidoyer. En particulier, l'idée que pour mieux impliquer un responsable politique, il faut prendre en compte ce qui l'a concerné personnellement. Ses formateurs ont cité en exemple l'affaire du poney d'Ursula von der Leyen tué par un loup : la présidente de la Commission européenne a été accusée d'avoir voulu, après le drame, affaiblir le niveau de protection du canidé sauvage en Europe... En revenant de Londres, Noé a répondu à sa première interview sur Radio Jeunes Reims. En parallèle de son activité pour rendre les réseaux sociaux plus vertueux, il continue d'animer l'Antenne Jeunes de son lycée, de réviser son bac et de pratiquer l'escalade. « Quand on est motivé, le temps, on finit toujours par en trouver. » ●

UNE NOUVELLE COMMISSION « TECH »

— Et une 12^e ! En septembre, AIF a créé une commission pour travailler sur le sujet « Technologies et droits humains ». Surveillance, algorithmes... quelles sont les conséquences de ces technologies en matière de droits humains ? Cette commission de 5 membres fait désormais partie des équipes bénévoles du pôle action, qui compte 12 commissions thématiques. Sa mission ? Assurer la veille d'information et relayer nos positions sur le sujet.

1— People vs Big Tech regroupe plus de 120 organisations et individus issus de la société civile. Le but : remettre en cause le pouvoir des Big Tech, terme désignant les entreprises technologiques les plus influentes telles que Google (Alphabet), Amazon, Apple, Meta et Microsoft.

AGENDA

Pour en savoir plus : www.amnesty.fr/agenda

Le festival Toiles sous toile

C'est quoi ? Clichy-sous-Bois accueille la 13^e édition du festival gratuit de cinéma documentaire Toiles sous toile. 91 habitants de tous âges ont participé à la programmation des films (dont *Qu'est-ce qu'on va penser de nous ?* de Lucile Coda ou *Les Filles d'Olfa* de Kaouther Ben Hania). Petite restauration, animation musicale, rencontres avec les cinéastes (environ une heure à l'issue des projections)... Amnesty International aura sa table de présentation et des pétitions à signer !

Contact : leraincy@amnestyfrance.fr
Réservation individuelle et groupe : contact@fontaineauximages.fr

C'est où ? Dans un nouveau lieu : le conservatoire Gilbert-Klein, place du 11-Novembre-1918, Clichy-sous-Bois (93390).

C'est quand ? Du 16 au 22 novembre.
Soirée d'ouverture le samedi 16, de 17 h à minuit.

LE HAVRE (76)

Exposition
« Abolir la peine de mort. Toujours d'actualité ? ! »
La Fabrique de Sanvic
100, rue David-d'Angers
lehavrenonalapeinedemort@gmail.com
6-29 novembre

CHALON-SUR-SAÔNE (71)

Foire aux livres
Maison des Syndicats
Place Mathias
amnesty.chalon@laposte.net
10 et 11 novembre

BREST (29)

Ciné-débat
No Other Land, à 20 h
Cinéma Les Studios
amnesty.brest@laposte.net
15 novembre

NYONS (26)

Vente de produits
Centre Saint-Vincent
nyonsdieulefit@amnestyfrance.fr
16 et 17 novembre

MABLY (42)

Foire aux livres
Espace de la Tour
roanne@amnestyfrance.fr
16 et 17 novembre

NIORT (79)

Vente de produits d'artisanat

Hôtel de Ville
niort@amnestyfrance.fr

23 et 24 novembre

STRASBOURG (67)

Ciné-débat
Cybersurveillance, un impact planétaire
Médiathèque André-Malraux,
strasbourg4@amnestyfrance.fr

28 novembre

REZÉ (44)

Marché de Noël
Salle de l'AEPR
schmitt.mi44@gmail.com

30 novembre et 1^{er} décembre

VÉLIZY (78)

Foire aux livres
Centre Maurice-Ravel
colette.l.noel@orange.fr

30 novembre et 1^{er} décembre

RENNES (35)

Salon d'art et d'artisanat
Halle Martenot
rennes1@amnestyfrance.fr

30 novembre et 1^{er} décembre

NARBONNE-PLAGE (11)

Concert
Groupe « Poivre, Sel & Piment Rouge »
Espace Dominique-Baudis,
Réservation au 06 80 37 40 86
6 décembre

ACTION DU MOIS

CHINE

Ilham Tohti



Monsieur le Président,

Je m'inquiète de la détention injustifiée d'Ilham Tohti. Cet intellectuel ouïghour a été accusé de façon infondée de « séparatisme » pour ses écrits mettant en lumière la discrimination des Ouïghour-e-s dans la région autonome du Xinjiang. Son procès inique s'est soldé par une condamnation à perpétuité le 23 septembre 2014. Ilham Tohti aurait été victime de graves mauvais traitements (isolement prolongé, privation de soins médicaux et de nourriture adéquats, endoctrinement...). La communauté internationale, en particulier l'ONU et l'Union européenne, a appelé à sa libération, essentielle à la promotion des droits humains et de la justice en Chine. J'exhorté votre gouvernement à libérer Ilham Tohti immédiatement et sans condition, et à le reconnaître comme un prisonnier d'opinion. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

AGIR

Adressez vos appels à

Monsieur le Président Xi Jinping
Zhongnanhai Xichangan'jie Xichengqu
Beijing Shi 100017
République populaire de Chine
Courriel : english@mail.gov.cn

Copie à envoyer à

Ambassade de la République populaire de Chine
20, rue Monsieur
75007 Paris
Courriel : chinaemb_fr@mfa.gov.cn

Retrouvez cette action et d'autres propositions sur :
amnesty.fr/personnes

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

Anne Savinel-Barras

RESPONSABLE ÉDITORIALE

Pauline David

RÉDACTRICE EN CHEF

Virginie Roels

PREMIÈRE SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Claire Laudereau

RÉDACTRICE RESPONSABLE CULTURE

Aurélie Carton

JOURNALISTE

Michel Despratz

ASSISTANTE ICONOGRAPHIE

Vanessa Lepoutre

CONTACT RÉDACTION

chronique@amnesty.fr

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Anouchka

Pauline Bandelier

Christian Caujolle

Bernard Debord

Josette Debord

Flore de Borde

Éric Dourel

Elsa Dupont

Pierre Haski

Karen Lajon

Grégoire Osoha

Laurent Rigoulet

Adélaïde Robault

Damien Roudeau

Théophile Simon

Eva Tapiero

Gaspard Thierry Karoglan

CORRECTRICES

Mireille Berkani

Élisabeth Maucollot

CONCEPTION / RÉALISATION

Elise Desmars-Castillo

Virginie Heid

Teresa Malheiros

EN COUVERTURE

© Elise Desmars-Castillo
d'après © Jim Watson/AFP
et Jacqueline Martin/AP/Sipa

ABONNEMENTS

3 €/mois ou 36 €/an

(30 € si membre
d'Amnesty International)

CONTACT ABONNEMENTS

smd@amnesty.fr

IMPRESSION

Aubin Imprimeur

86 240 Ligué

N° DE COMMISSION PARITAIRE

0424684664

ISSN : 0761-9359

Dépôt légal : 4^e trimestre 2024La Chronique, mensuel
d'Amnesty International France
76, boulevard de la Villette
75 940 Paris cedex 19

BONNES NOUVELLES



3 juin 2024, Marseille. Les femmes de chambre réclament de meilleurs salaires et une organisation du travail plus transparente.

© DENIS THAUST/SOPA IMAGES VIA REUTERS

FRANCE

Fin de grève

Après l'Ibis de Batignolles (voir *La Chronique* n° 419, octobre 2021), le Radisson Blu du Vieux-Port ! Quatorze femmes de chambre d'un hôtel de luxe marseillais, dont la plupart sont immigrées, ont obtenu de sensibles améliorations de leurs médiocres conditions de travail, au terme d'une grève de 69 jours. « Pendant des années, nous nous sommes tués. Mais la parole commence à se libérer dans notre métier, et ça paie », a commenté la représentante du personnel. Une importante récolte de dons a permis aux grévistes de tenir tout au long de leur lutte.

SIERRA LEONE

Abrogation des mariages d'enfants

Dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, près de 800 000 épouses avaient moins de 18 ans en 2022, et parmi elles 250 000 moins de 15 ans, selon l'Unicef. Ces unions portant atteinte aux droits de l'enfant sont désormais interdites en Sierra Leone. Une loi prévoit en effet une peine de 15 ans de prison pour les organisateurs de ces mariages. Samira Daoud, directrice d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, a salué en juillet cette « décision historique » et appelé les autorités « à prendre les mesures nécessaires pour garantir sa pleine application ».

KIRGHIZISTAN

Enfin relâchée

En décembre 2023, la Kirghize Rita Karasartova figurait dans la campagne « Dix jours pour signer » d'Amnesty International France (voir *La Chronique* n° 449). Arrêtée fin 2022 pour avoir participé à des manifestations pacifiques, elle était accusée d'avoir cherché à « renverser le gouvernement par la force ». Menacée de 20 ans de prison, elle a finalement été acquittée cet été. Rita Karasartova a exprimé une « immense gratitude » aux 400 000 signataires de la pétition d'Amnesty International.



Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées



Vivre en tyrannie LE MAESTRO ET LE DUCE

par BERNARD DEBORD

« *Sous le fascisme, quand il y a de la culture, elle n'est pas fasciste ; et quand elle est fasciste, ce n'est pas de la culture* »

— Norberto Bobbio, philosophe



ARTURO TOSCANINI

25 MARS 1867
Naissance à
Parme (Italie).

1898
Directeur
musical
de la Scala.

**27-30 OCTOBRE
1922**
Marche sur
Rome. Prise
du pouvoir
par Mussolini.

1928
Directeur
musical du
Philharmonique
de New York.

1938
Exil aux
États-Unis.

11 MAI 1946
Concert
exceptionnel
à la Scala.

16 JANVIER 1967
Décès
à New York.

21 AVRIL 1925, jour de fête nationale : à Milan comme partout en Italie, *Giovinezza*, l'hymne fasciste devenu national depuis l'accession au pouvoir de Mussolini, doit être exécuté dans tous les lieux de divertissement. Le dictateur vient de le décréter. Mais, au prestigieux Opéra de Milan, la Scala, on n'obtempère pas. Son directeur musical, Arturo Toscanini, prétexte qu'il doit « répéter », refusant ainsi de faire jouer l'hymne fasciste. Le maestro s'en explique sans détour : « *La conduite de ma vie a été, reste et sera toujours l'écho et le reflet de ma conscience.* » Donc hors de question pour ce démocrate de servir la propagande d'un régime qu'il abomine. Le Duce enrage, mais n'en laisse rien paraître. Violoniste amateur, se posant en protecteur des arts – en particulier de l'opéra, art majeur italien –, Mussolini préfère continuer à s'appuyer sur la notoriété internationale de Toscanini pour servir son discours nationaliste. Ainsi salue-t-il le « *plus grand chef d'orchestre du monde et gloire de l'Italie* » et feint d'ignorer que celui-ci a lancé après la marche sur Rome : « *Si j'étais capable de tuer quelqu'un, j'assassinerais Mussolini.* » Le chef d'orchestre n'en était pas à son premier coup de bravoure. En 1922, il avait déjà refusé de jouer l'hymne fasciste en ouverture de *Falstaff* de Verdi. Et tant qu'il dirigea la Scala, il défia l'obligation d'exposer les portraits du roi et de Mussolini, les laissant au placard. Toscanini persiste et signe : en 1926, jour de la fête nationale, la Scala resta fermée. Les bandes fascistes exigèrent alors son renvoi.

Deux ans plus tard, le maestro s'envola pour les États-Unis où il devint le directeur musical du Philharmonique de New York. En 1930, il fit une tournée en Europe. Bien que les agents de la police politique fasciste s'emploient à perturber la tournée, celle-ci est triomphale. À Bologne, au cours de deux concerts, lorsque Toscanini réitéra son refus de jouer *Giovinezza*, les Chemises noires [*groupement de fascistes*] l'agressèrent physiquement. Lui et sa femme échappèrent de peu au lynchage. Informé de l'incident, cette fois, Mussolini se lâcha : « *C'est une bonne leçon pour ces péquenots de musiciens. Toscanini dirige un orchestre de cent personnes. Moi, j'en dirige un de quarante millions, et ce ne sont pas tous des virtuoses* », déclara-t-il, avant d'ordonner la surveillance constante du couple, qui finira par quitter l'Italie pour les États-Unis en 1938. Pour autant, Toscanini n'a cessé d'user de son talent, de son argent et de son temps pour combattre le fascisme et le nazisme. Il refusa de diriger à Bayreuth après l'arrivée d'Hitler au pouvoir et accepta la direction en 1936 de l'Orchestre symphonique de Palestine, composé de musiciens juifs ayant fui le nazisme. La Seconde Guerre mondiale terminée, Toscanini, retrouva sa Scala le 11 mai 1946 et dirigea un orchestre ayant réintégré tous les musiciens juifs pour un concert retransmis par des radios du monde entier. Ses seuls mots, devant une salle comble s'apprêtant à lui faire un triomphe historique, furent : « *Pas de discours, mais seulement de la musique.* »



TAO, FUTUR MILITANT POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION.

Grâce à votre assurance-vie,
vous serez demain aux côtés
de toutes celles et ceux qui se
battront pour les droits humains.

Vous partagez les valeurs d'indépendance, d'impartialité, de solidarité et de justice qui guident notre combat depuis plus de 60 ans. Abolition de la peine de mort, criminels de guerre jugés, lutte contre les discriminations..., nous avons obtenu des victoires déterminantes. Demain et grâce à votre engagement, nous continuerons à en remporter.

© Getty Images

DEMANDE DE DOCUMENTATION LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Notre documentation vous sera envoyée gratuitement, sans aucun engagement de votre part.

- OUI**, je souhaite recevoir la brochure d'informations.
 OUI, je souhaite être contacté(e) par téléphone.



Parce que les plus grandes victoires se construisent à l'avance, engagez dès aujourd'hui votre plus grand combat.

transmettre.amnesty.fr

01 53 38 66 24

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



À RENVOYER À AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE
76 BOULEVARD DE LA VILLETTÉ - 75940 PARIS CEDEX 19

M. Mme Autre

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Date de naissance :

/

Téléphone :

E-mail :



LES FIGURES DES DROITS HUMAINS



AZERBAÏDJAN

Anar Mammadli

Cofondateur de l'Initiative pour un climat de justice en Azerbaïdjan, Anar Mammadli a été arrêté en avril alors qu'il allait chercher son enfant à la crèche. Depuis, ce défenseur des droits humains se trouve en détention provisoire sur la base de fausses charges. Accusé de complot, il encourt jusqu'à huit ans d'emprisonnement. Le président Ilham Aliyev dirige d'une main de fer le pays, qui accueille la COP29 du 11 au 22 novembre, et tente de faire taire toute voix critique.



Illustration d'Elsa Dupont